

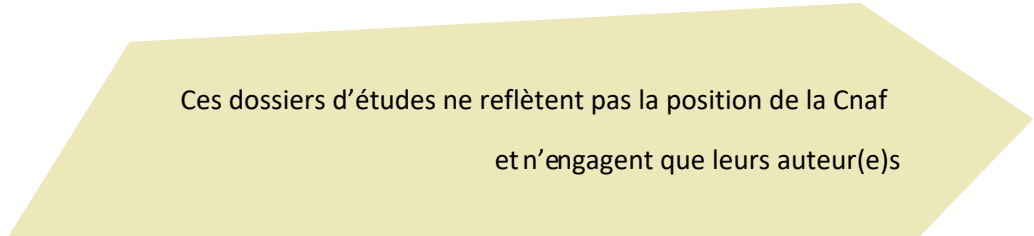
Le quotidien des familles biactives au prisme des horaires atypiques

Institut national d'études démographiques (Ined)



Morgan Kitzmann
sous la responsabilité
scientifique de
Cécile Ensellem (Cnaf)
et Xavier Thierry (Ined)

2023



Ces dossiers d'études ne reflètent pas la position de la Cnaf
et n'engagent que leurs auteur(e)s

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	3
Introduction : contexte et hypothèses de travail	5
Partie 1. Méthodologie générale	9
1.1 Présentation des données de l'enquête Elfe et échantillon analytique	9
<i>L'enquête Elfe à 5 ans et demi</i>	9
<i>Echantillon et échantillon analytique</i>	10
1.2 Tenir compte du caractère multidimensionnel de l'atypie des horaires de travail : construction d'une variable synthétique.....	10
Partie 2. Caractéristiques des horaires non-standards	18
2.1 Une caractéristique des horaires de travail non-standards : le sentiment de difficulté plus élevé chez les familles qui y sont sujettes.....	18
2.2 Les caractéristiques sociales associées aux horaires de travail non-standards : une prévalence et des spécificités variables selon les groupes sociaux.....	19
Partie 3. Horaires de travail non-standards et quotidien des enfants et de leurs parents	24
3.1 La fin de journée et le soir : des moments familiaux fortement affectés par les horaires de travail, mais de manière différenciée selon les dimensions.....	24
<i>Les sorties d'écoles</i>	26
<i>Repas du soir en famille</i>	28
<i>L'heure du coucher et le sommeil des enfants</i>	30
3.2 Climat conjugal et bien-être subjectif : une sphère parentale plus affectée par les horaires de travail atypiques.....	30
3.3 La division des tâches domestiques au sein du couple : des inégalités sexuées renforcées par les horaires de travail atypiques.....	36
3.4 La division des tâches parentales chez les couples à horaires non-standards : un réengagement des pères dans certaines dimensions de la parentalité	40
3.5 Vies scolaire et sociale de l'enfant : une priorisation de l'engagement des parents selon leurs contraintes professionnelles.....	42
<i>Vie scolaire de l'enfant</i>	42
<i>Vie sociale de l'enfant</i>	47
3.6 Des pratiques à portée éducative préservées des contraintes de la sphère professionnelle.....	49

Conclusion	52
Références	54
Table des figures.....	56
Table des tableaux.....	57
Annexe : extraits commentés du questionnaire	58
<i>Les variables sur les tâches parentales régulières.....</i>	<i>58</i>
<i>Les variables sur les tâches parentales ponctuelles.....</i>	<i>61</i>
<i>Les variables sur les pratiques éducatives</i>	<i>61</i>
<i>Les variables sur l'investissement des parents dans la vie sociale de l'enfant</i>	<i>62</i>
Annexe : précisions méthodologiques autour de la variable synthétique.....	64

Avant-propos

Être parents de jeunes enfants et exercer une activité professionnelle peut s'avérer difficile, notamment du point de vue de la recherche d'arrangements pour conjuguer au mieux les temps familiaux, professionnels et sociaux. Certaines situations professionnelles (le travail loin de chez soi, de nuit...) rendent cette articulation encore plus complexe. Pour mieux appréhender cet enjeu, ce dossier d'étude se penche sur les effets des horaires de travail dits atypiques (en soirée, à horaires alternés ou changeants ou encore dont la durée hebdomadaire de travail est importante) sur le quotidien des parents. Sont ainsi observés le climat conjugal, la répartition des tâches ménagères et des soins (au sens large) à l'enfant.

Le terme « atypique » met en avant l'écart entre ces horaires et les horaires « standards ». Pourtant, l'atypie est loin d'être rare. Ainsi, en France en 2021, 45 % des salariés et 78 % des non-salariés déclarent être concernés (Nguyen, 2022). Ce constat renforce le besoin d'obtenir des éclairages sur le vécu de ces personnes. Cette étude adopte un angle original : la vie familiale. Elle entend ainsi être complémentaire des travaux qui s'intéressent aux horaires atypiques sous l'angle des conditions de travail ou encore de la santé des salariés et des travailleurs indépendants.

L'analyse s'appuie sur les données de l'Etude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) et a été réalisée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en partenariat avec la Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Elle porte sur 6 425 familles dans lesquelles les parents bi-actifs ont des enfants âgés de 5 ans et demi.

L'étude est guidée par trois grandes questions : 1/ comment ces rythmes de travail atypiques sont-ils ressentis par les parents ? ; 2/ comment affectent-ils le climat conjugal, l'organisation de la vie au sein des couples et le quotidien auprès de l'enfant ? ; 3/ le ressenti des mères correspond-il à celui des pères ?

La méthode statistique rigoureuse et les minutieuses analyses de données produites par Morgan Kitmann permettent d'apporter des éléments de réponses.

Ainsi, les horaires de travail atypiques apparaissent comme des contraintes aux effets variables, plus marqués pour les mères que pour les pères. Ils renforcent chez les parents le sentiment d'une difficile conciliation entre vies familiale et professionnelle et s'accompagnent plus souvent de disputes entre conjoints au sujet du travail. L'existence de contraintes horaires chez l'un ou l'autre parent ne modifie pas la répartition inégalitaire des tâches domestiques : les mères assument toujours une grande majorité de celles-ci. Du côté des soins aux enfants, l'inégalité persiste, mais les parents se relaient plus souvent auprès de l'enfant pour lui permettre d'avoir le plus possible l'un d'eux auprès de lui (le soir après l'école par exemple).

Permettre aux parents et aux enfants de bénéficier d'une vie de famille la plus épanouissante possible sans que les parents n'aient à renoncer à leur vie professionnelle est une des missions historiques de la branche Famille. En plus de l'aide financière directe accordée aux parents, elle soutient le développement d'une offre d'accueil de qualité dès le plus jeune âge (crèches, relais d'assistantes maternelles, haltes-garderies). La branche Famille finance également les structures qui accueillent les enfants scolarisés en dehors du temps scolaire. Mais l'évolution en parallèle des formes de travail oblige à s'adapter. La lecture de cette belle étude alimentera la réflexion pour construire une politique publique susceptible d'atténuer la contrainte qu'exerce quelquefois le travail sur la famille.

Cécile Ensellem

cecile.ensellem@cnaf.fr

Chargée de recherche et d'évaluation

Pôle Recherche, études et veille scientifique (Prevs)
Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique (Drevs)
Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

Introduction : contexte et hypothèses de travail

Le présent rapport de recherche porte sur la façon dont les contraintes horaires des parents liées à leur activité professionnelle affecte leur manière d'exercer leur parentalité et le quotidien de leurs enfants. Les analyses proposées s'appuient sur les données de l'enquête de cohorte Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) (p. 9) ; en particulier la vague menée aux 5,5 ans des enfants de la cohorte. Elles ont été réalisées dans le cadre d'une convention de recherche entre l'équipe projet de l'enquête Elfe à l'Institut national d'études démographiques (Ined) et la Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).



Deux types d'horaires de travail s'opposent classiquement : d'une part les horaires de travail standards et d'autre part, les horaires de travail atypiques¹. Les premiers se définissent comme le fait de travailler en journée, du lundi au vendredi, de façon régulière. Les seconds se définissent par le fait de dévier de ces horaires standards et recourent une pluralité de situations : travail en partie ou en totalité la nuit ou en soirée, travail au cours des weekends, travail décalé tôt en matinée, travail aux horaires changeants ou irréguliers.



Conséquence de la montée de l'activité féminine, la part des couples biactifs s'est fortement accrue au cours des dernières décennies (Carriero, Ghysels et van Klaveren, 2009) – passant en France de 49 % en 1976 à 77 % en 2016 (calculs personnels de l'auteur à partir de l'enquête Emploi). Cette évolution concerne *a fortiori* les couples de parents : en 2014, le taux d'emploi des mères en couple s'élève à 75 % (Bodier *et al.*, 2015). Du côté des enfants, en 2013, plus d'un enfant de moins de 3 ans sur deux vit dans un ménage où les deux parents travaillent (Villaume et Virost, 2016).

En parallèle de la progression de l'activité des femmes et de la biactivité des couples de parents, nous assistons à une flexibilisation du marché du travail et un développement des emplois et horaires de travail atypiques, parfois décrits dans la littérature comme l'émergence d'une « société du 24/7 » (« 24/7 economy ») (Presser, 2003 ; voir également Presser, 1999). En cause dans ce changement, « l'essor de l'économie numérique et du travail à la demande, aussi appelée 'ubérisation' de l'économie ; le vieillissement de la population et la hausse des besoins en matière de soins aux personnes âgées ; les changements dans les modes de vie et de consommation ; la dérégulation du temps de travail » (Lambert et Langlois, 2022, p. 1) qui expliquent ainsi le recul de la journée de travail classique, et la croissance des horaires de travail atypiques. Toutefois, atypique n'est pas marginal. En 2021, ce sont plus de 10,4 millions de salariés (45 % des travailleurs salariés) et 2,7 millions de non-salariés (78 % des travailleurs non-salariés) qui sont concernés par les horaires de travail atypiques en France (Nguyen, 2022). Après une augmentation dans la fin du XX^{ème} siècle (Lesnard, 2006), ils connaissent une certaine stabilité depuis environ une décennie (Nguyen, 2022). Ce mouvement général ne doit toutefois pas masquer la grande hétérogénéité de situations que recouvre le travail à horaires atypiques. Certaines professions – notamment les secteurs où la continuité d'un service ou d'une production est nécessaire – sont plus concernées (Letroublon et Daniel, 2018). Entre 2013 et 2019, derrière l'apparente stabilité, on observe une augmentation de l'exposition des femmes aux horaires atypiques (qui sont désormais proportionnellement plus nombreuses à être dans cette situation), alors que les hommes y sont de moins en moins exposés.

L'attention des différents travaux sur les horaires de travail atypique s'est essentiellement portée sur leurs conséquences : L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail [Anses (2016)] mettait par exemple en avant les troubles du sommeil ou encore les risques cancérigènes, psychiques ou cardiovasculaires auxquels sont exposés les travailleurs de nuit. Le travail atypique pose aussi des questions en termes de sociabilités amicale et familiale : la littérature souligne par exemple l'isolement social et les difficultés à concilier les temps de travail et hors travail des travailleurs concernés (Greubel *et al.*, 2016 ; Chan Chee et du Roscoät, 2019).

¹ On usera indistinctement les terminologies d'horaires de travail atypiques et d'horaires de travail non-standards. Par abus de langage, on emploiera également parfois les expressions de « travail atypique » ou « travail non-standard » pour faire référence à ces situations. Ces deux dernières expressions sont néanmoins bien utilisées dans ce rapport pour qualifier les horaires de travail, et non la nature des professions exercées.

Les travaux de Lesnard (2006) ont déjà proposé une analyse des emplois du temps des familles et un traitement de la question de leur (dé)synchronisation. Constatant un recul des horaires de travail standards et partant du postulat durkheimien que le lien social est dépendant de l'organisation sociale (Durkheim, 2013 [rééd. 1893]), l'auteur présentait un certain nombre de conclusions au sujet de l'articulation des temps professionnels et familiaux dans les familles avec enfants : d'une part, il observe une désynchronisation des emplois du temps conjugaux, élevée chez les couples biactifs, résultat de contraintes professionnelles et dont la conséquence est une perte de « sociabilité conjugale » (Lesnard, 2009, p. 65) – les membres du couple passent moins de temps ensemble, mais le temps que chaque parent passe seul avec son ou ses enfants ne s'en trouve pas modifié. Cette désynchronisation est d'ailleurs plutôt subie ; l'auteur note que « les couples qui peuvent choisir leurs horaires [...] optent pour des journées standards et très synchrones » (Lesnard, 2009, p. 16). D'autre part, à l'instar d'autres travaux (Brugilles et Sebillas, 2013 ; voir également Champagne, Pailhé et Solaz, 2015 pour des résultats en évolution), il remarque une division toujours sexuée des temps parentaux : les mères passent plus de temps que les pères à réaliser les tâches de soin aux enfants, là où les temps récréatifs et de loisirs connaissent un partage plus égalitaire entre les parents. Au-delà d'une mesure de la quantité de temps passé, c'est donc également l'observation de la façon dont ce temps est utilisé qui a fait l'objet d'une attention particulière.

Des travaux s'appuyant sur des données qualitatives ont cherché à détailler ces stratégies parentales d'articulation des temps sociaux. Certains ont par exemple analysé cette articulation travail-famille dans des professions où les configurations horaires et les contraintes sont très particulières – voir notamment le cas étudié par Lambert (2018) des personnels navigants du secteur aérien. Un autre type d'éclairage propose de s'intéresser à certains types de contraintes horaires, en étudiant par exemple comment les parents, et surtout les mères, réagissent à l'injonction du travail à temps plein et de « bonne parentalité » (Goussard, Sibaud et Nicole-Drancourt, 2016). On décèle notamment des « compression, densification et superposition » (p. 66) des temps sociaux dans les expériences parentales afin de parvenir à tout faire tenir ensemble : les couples parentaux au sein desquels les mères travaillent à temps plein ont des emplois du temps plus denses et déclarent réaliser certaines tâches simultanément. Certains parents optent, quant à eux, pour une désynchronisation de leurs emplois du temps afin de se relayer dans la prise en charge des jeunes enfants. Les familles aux horaires de travail atypiques sont justement parmi les plus enclines à mettre en place cette organisation en contre-équipe (Bressé, Le Bihan et Martin, 2007 ; Villaume et Virost, 2016). Les travaux issus de l'enquête Familles et Employeurs de 2005 (Ined) reviennent et insistent sur la division sexuée de la prise en charge des jeunes enfants : si celle-ci repose toujours principalement sur les mères, leurs horaires de travail peuvent toutefois favoriser l'implication des pères. Cela est le cas en particulier lorsque les couples sont confrontés à des horaires atypiques qui désynchronisent leurs emplois du temps (Maublanc, 2009). De manière générale, on observe des bricolages dans les arrangements familiaux : afin de parvenir à assurer la prise en charge des jeunes enfants, notamment aux moments où les modes de garde et d'accueil institutionnels ne sont pas disponibles, chacun des parents doit ajuster son emploi du temps en fonction de celui de l'autre. C'est ainsi une désynchronisation qui transparait, bien qu'elle soit toujours marquée par une division sexuée des tâches domestiques et par le fait que ce sont les femmes qui sont les cheffes d'orchestre de l'organisation familiale.

Enfin, certains travaux ont tenté d'investiguer la relation inverse de celle que l'on tente de décrire dans cette recherche : c'est-à-dire la façon dont la parentalité (avoir un enfant ou un enfant supplémentaire) influe sur les conditions de travail (Tô et Olivia, 2021). Il semble qu'à la naissance des enfants, les mères s'orientent vers une diminution des conditions de travail atypiques, là où c'est la tendance inverse pour les pères.

L'objectif du présent rapport de recherche est ainsi d'investiguer l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle des parents confrontés à des horaires atypiques de travail. Ce rapport décrit et décrypte la façon dont ces horaires de travail non-standards peuvent affecter l'exercice de la parentalité et le quotidien des jeunes enfants.

Plusieurs hypothèses sous-tendent ce travail :

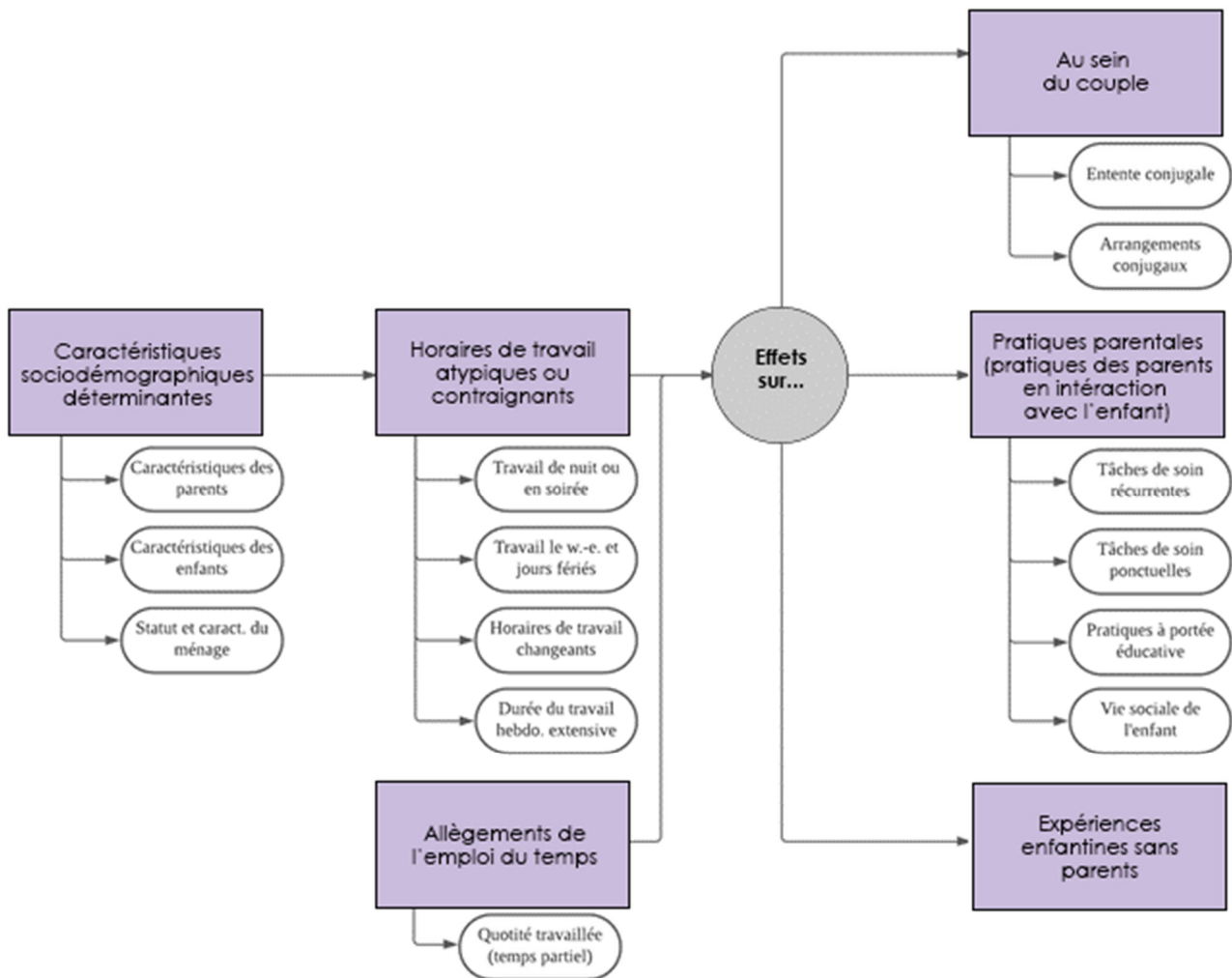
- ✓ Les horaires de travail non-standardisés sont principalement abordés sous l'angle des contraintes qu'ils font peser (ou peuvent faire peser) sur l'organisation des familles. En identifiant les familles sujettes aux horaires de travail non-standardisés, il s'agit surtout d'investiguer les familles où les arrangements quotidiens connaissent le plus de tensions et d'analyser leurs comportements et stratégies en réponse à ces tensions.
- ✓ Les horaires de travail non-standardisés peuvent être appréhendés comme un changement *qualitatif* de l'organisation des familles. À titre d'exemple, le travail le weekend compensé par des jours de repos en semaine n'entraîne pas une intensification (en termes de durée) de la semaine de travail, mais oblige à recomposer l'organisation hebdomadaire. Dans ces cas où horaires atypiques ne sont pas forcément synonymes d'expansion quantitative de la sphère professionnelle, mais seulement de recomposition qualitative, l'effet des horaires atypiques reste à éclaircir. En particulier, la désynchronisation qu'ils induisent (les horaires de travail d'un parent ne concordent pas avec ceux de l'autre parent, et/ou ne correspondent aux temps scolaires des enfants) peut être une opportunité de s'investir plus fortement dans certaines activités parentales (accompagnement de sorties scolaires, disponibilité à la sortie de l'école, etc.).

Le schéma ci-après (Figure 1) illustre les postulats théoriques de ce rapport. On estime que certaines caractéristiques individuelles (des parents, des enfants) et familiales (à gauche) peuvent affecter les chances des parents d'être soumis à des horaires atypiques dans le cadre de leur activité professionnelle (au centre). Ces horaires atypiques sont à l'origine de contraintes spécifiques d'organisation des parents (car déviant du cadre standard d'organisation du travail), qui peuvent affecter certains pans de la vie familiale (à droite) : au sein du couple (arrangements conjugaux, entente conjugale), dans les liens qu'entretiennent les parents avec l'enfant (tâches de soins, pratiques éducatives, implication dans la vie sociale de l'enfant) et dans les expériences enfantines qui n'impliquent pas immédiatement les parents.

La définition retenue des horaires atypiques est ici une définition aux contours larges : elle reprend à la fois ce que propose la littérature (travail de nuit, en soirée, les jours fériés, le samedi et le dimanche et des horaires de travail variables ou changeants), et y adjoint l'idée de travail extensif (durées hebdomadaires importantes).

Le plan de ce rapport suivra le raisonnement exposé ci-dessus : après une présentation des matériaux et des méthodes, la première partie s'intéressera aux caractéristiques des horaires atypiques, et la seconde partie exposera leurs conséquences sur les différentes dimensions de la vie familiales.

Figure 1. Schéma théorique de la structure des effets des horaires atypiques



Partie 1. Méthodologie générale

1.1. Présentation des données de l'enquête Elfe et échantillon analytique

Pour étudier les pratiques parentales et le quotidien des familles, le présent rapport de recherche s'appuie sur les données de l'enquête longitudinale Elfe. La partie qui suit décrit ces données et revient sur la construction de l'échantillon étudié dans les analyses qui suivront.

L'enquête Elfe à 5 ans et demi

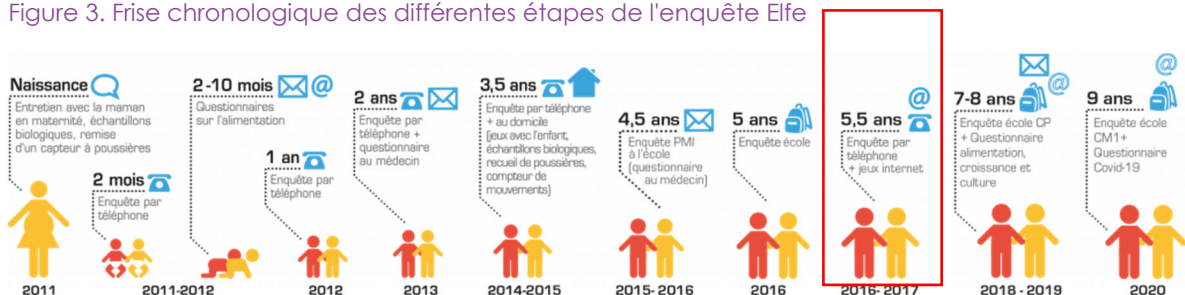
L'enquête Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) est une enquête de cohorte généraliste lancée en 2011. Elle suit, de leur naissance à leurs 20 ans, près de 18 000 enfants nés cette année (ce qui équivaut à une naissance sur 50) dans 349 maternités de France métropolitaine, sélectionnées aléatoirement parmi l'ensemble des 540 maternités françaises. Les naissances prématurées (entre 22 et 35 semaines d'aménorrhée) sont exclues de l'enquête et font l'objet d'une seconde étude, l'enquête Etude épidémiologique sur les petits âges gestationnels (Epipage 2).

Figure 2. Chiffres clés de l'enquête Elfe



L'enquête Elfe couvre un champ varié de thématiques : elle étudie la façon dont les enfants grandissent et se développent sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de l'environnement. Les enfants et leurs parents sont ainsi interrogés à diverses étapes de leur vie, par différents modes (face à face, par téléphone, par internet) (Figure 3) sur de nombreux pans de leur vie : situation familiale, statut socioéconomique des parents, conditions de logement, pratiques éducatives et activités de l'enfant, alimentation, santé, relation à l'entourage et aux proches, etc. D'autres données viennent compléter celles issues des phases d'interrogation au sein des familles, comme celles issues des enquêtes « Ecoles » (en maternelle, en classes de CP et CM1), des questionnaires « Médecin », ou encore de prélèvements (poussières, échantillons biologiques, dents de lait, etc.).

Figure 3. Frise chronologique des différentes étapes de l'enquête Elfe



Echantillon et échantillon analytique

En 2016-2017, l'enquête Elfe a interrogé par téléphone les parents de 11 218 enfants de la cohorte, alors âgés de 5 ans et demi. Pour les analyses présentées dans ce rapport, on constitue un sous-échantillon composé de **couples biactifs de sexe différent**.

- ✓ On laisse ainsi de côté les enfants de parents séparés (y compris en cas de reconstitution familiale) ou les familles composées d'un seul parent dont les arrangements quotidiens sont spécifiques du fait de leur situation familiale. Nous suggérons d'ailleurs des analyses de la question spécifiquement sur cette population, afin de saisir comment ces familles adaptent leurs rythmes de travail, s'accommodent (ou non) des contraintes liées à des horaires non-standard et se coordonnent entre conjoints après la séparation (en fonction du type de garde, alternée ou non, et de la situation sociodémographique des individus).
- ✓ On ne traite pas les situations où les enfants vivent avec des parents de même sexe. D'une part, les familles composées de parents en couple de même sexe ne sont pas assez nombreuses pour pouvoir proposer des analyses poussées et pertinentes. D'autre part, en se focalisant sur les couples hétérosexuels, nous souhaitons mettre en évidence d'éventuelles inégalités sexuées au croisement entre la sphère privée et la sphère professionnelle.
- ✓ Les analyses ne porteront que sur les couples biactifs. Dans la mesure où l'on cherche à identifier les familles sur lesquelles pèsent des contraintes fortes sur leurs arrangements quotidiens, on laisse de côté les situations où l'un des deux parents s'arrête de travailler. On considère que l'inactivité est une façon de lever ces contraintes qui pèse sur l'articulation travail-famille (plutôt que de composer avec) et donc que ces familles disposent de davantage de temps pour s'occuper de leurs enfants. Néanmoins, les situations de temps partiel sont conservées et permettront d'émettre des hypothèses relativement à ces situations, en vue d'analyses futures².

Par commodité, dans le cas de naissances gémellaires, nous choisissons aléatoirement l'un des enfants et retirons l'autre jumeau ou jumelle de l'échantillon analytique (il reste néanmoins bien compté lorsque l'on analyse les effets des caractéristiques de la fratrie). **Au total, les analyses présentées portent sur 6 425 enfants âgés de 5 ans et demi** (Tableau 1). **L'ensemble des analyses est pondéré afin de corriger de la non-réponse et de l'attrition au fil des vagues de l'enquête.**

Tableau 1. Description des effectifs de l'échantillon analytique

Population	Effectifs (n=)
Ensemble de la cohorte à l'inclusion	18 329
Participants à la vague à 5,5 ans	11 218
Echantillon analytique	6 425

1.2. Tenir compte du caractère multidimensionnel de l'atypie des horaires de travail : construction d'une variable synthétique

Le caractère multidimensionnel de l'atypie des horaires de travail complexifie l'analyse en empêchant d'avoir une vue d'ensemble synthétique de leurs caractéristiques et de leurs effets. Pour rappel, l'atypie horaire se définit de façon plurielle et recouvre classiquement différents types d'organisation du travail : les horaires de travail tôt le matin, tard le soir, durant la nuit, les weekends et/ou les jours fériés ou les horaires de travail changeants (postés, décalés, ou variables).

² Le temps partiel correspond ici à toutes les quotités horaires inférieures à 100 %. Pour des questions de taille d'effectifs, et afin de concentrer ce dossier sur la question des horaires atypiques, les analyses présentées ne font pas la différence entre les types de temps partiel (supérieur à 80 %, entre 50 % et 80 %, inférieur à 50 % par exemple). Des travaux futurs sur les horaires atypiques gagneraient sans doute à inclure cette distinction afin d'affiner certaines analyses et vérifier certaines hypothèses. On peut en effet se demander si les parents dont les quotités travaillées sont supérieures à 80 % ne sont pas plus proches des parents travaillant à temps plein ; et l'observation séparées des quotités de travail les plus basses permettrait d'affiner les explications en termes de disponibilité plus grande qui compenserait les contraintes des horaires atypiques.

L'analyse de l'atypie des horaires de travail s'appuie ainsi sur l'exploitation des questions ci-dessous. Notons qu'il s'agit là de pratiques déclarées par les enquêtés. La formulation des questions leur laisse une certaine latitude dans les possibilités de réponse ; en effet, ceux-ci ne sont pas questionnés sur les termes de leur contrat de travail (durée du travail effectif stipulé par le contrat de travail), ni sur le cadre et les conditions des heures de travail effectuées (prise en compte des heures supplémentaires par l'employeur, lieu d'exercice du travail réalisé, etc.). La précision « hors du domicile » invite à exclure le « travail ramené à la maison ». En outre, il se peut que ces questions soient plus adaptées à certaines configurations professionnelles qu'à d'autres ; par exemple les frontières entre le domicile et le lieu de travail peuvent être floues dans les situations de télétravail ou pour certaines professions qui travaillent à domicile.

Dans votre emploi principal, vos horaires sont-ils... ?

- Les mêmes d'une semaine à l'autre
- Horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes...
- Horaires variables d'une semaine sur l'autre
- Sans objet (a travaillé une seule semaine...)
- NSP
- Refus

Tableau 2. Distribution des horaires de travail variables selon le parent de l'enfant Elfe

Horaires changeants ou irréguliers	Père		Mère	
	Fréquence	Pourcentage pondéré	Fréquence	Pourcentage pondéré
Les mêmes d'une semaine sur l'autre	3794	59	4282	65
Horaires alternés : 2 x 8, 3 x 8, équipes...	354	6	276	5
Horaires variables d'une semaine sur l'autre	2232	34	1845	29
Sans objet (a travaillé une seule semaine ...)	44	1	21	0
NSP	1	0	1	0
Total	6425	100	6425	100

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Dans votre emploi actuel, travaillez-vous hors de votre domicile samedi et/ou dimanche (ou les jours fériés) ?

- Jamais
- Une fois par mois ou moins
- Plus d'une fois par mois
- NSP
- Refus

Tableau 3. Distribution du travail le weekend ou les jours fériés selon le parent de l'enfant Elfe

Travail le weekend et/ou les jours fériés	Père		Mère	
	Fréquence	Pourcentage pondéré	Fréquence	Pourcentage pondéré
Plus d'une fois par mois	3438	53	4007	61
Une fois par mois ou moins	1297	19	839	12
Jamais	1684	28	1577	27
NSP	6	0	2	0
Total	6425	100	6425	100

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Dans votre emploi actuel, votre travail vous amène-t-il à être absent de votre domicile dans la soirée entre 19h30 et 23h00 ?

- Toujours ?
- Plusieurs fois par semaine
- Quelques fois dans le mois
- Jamais
- NSP
- Refus

Tableau 4. Distribution du travail en soirée selon le parent de l'enfant Elfe

Travail le soir	Père		Mère	
	Fréquence	Pourcentage pondéré	Fréquence	Pourcentage pondéré
Toujours	177	3	119	2
Plusieurs fois par semaine	839	13	673	11
Quelques fois dans le mois	2489	37	1643	24
Jamais	2909	47	3978	62
Refus	1	0	0	0
NSP	10	0	12	0
Total	6425	100	6425	100

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Les questions étaient posées au parent référent, et réitérées pour le conjoint ou la conjointe (répondant-e ou non-répondant-e).

Ces questions posées lors de la vague à 5 ans et demi viennent s'ajouter à un module plus large sur la situation vis-à-vis du travail des parents, déjà présent dans les vagues précédentes. Outre des informations relatives à la situation d'activité (en recherche d'emploi, étudiant, actif ou active en emploi), au secteur d'activité ou à la profession et catégorie socioprofessionnelle³, nous disposons donc également d'informations sur la quotité de temps travaillée et le temps de travail hebdomadaire.

Dans votre travail actuel, travaillez-vous ?

- A temps complet
- A temps partiel
- Sans objet (modalité non-citée)
- NSP
- Refus

À quel taux (en %) ? (Si temps partiel déclaré)

- __ %

On procède au regroupement de ces deux variables en une variable à trois modalités : temps complet, temps partiel à 80 % ou plus, temps partiel à moins de 80 % (dont refus et NSP).

³ Nous renvoyons au questionnaire de l'enquête à 5,5 ans pour consulter l'intitulé exact des différentes questions qui composent ce module : https://pandora-elfe.inserm.fr/public/?page_html&id=10 [consulté le 21 juillet 2021, en ligne]

Tableau 5. Distribution des quotités de travail selon le parent de l'enfant Elfe

Quotité travaillée	Père		Mère	
	Fréquence	Pourcentage pondéré	Fréquence	Pourcentage pondéré
Temps plein	6126	95	4029	62
Temps partiel : 80 % ou plus	85	1	1519	23
Temps partiel : moins de 80 %	214	3	877	15
Total	6425	100	6425	100

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Dans le cadre de ce travail, combien d'heures travaillez-vous ?

- __ heures / semaine (si horaires variables, faire une moyenne, sinon NSP)

Figure 4. Distribution du nombre d'heures travaillées selon le parent de l'enfant Elfe

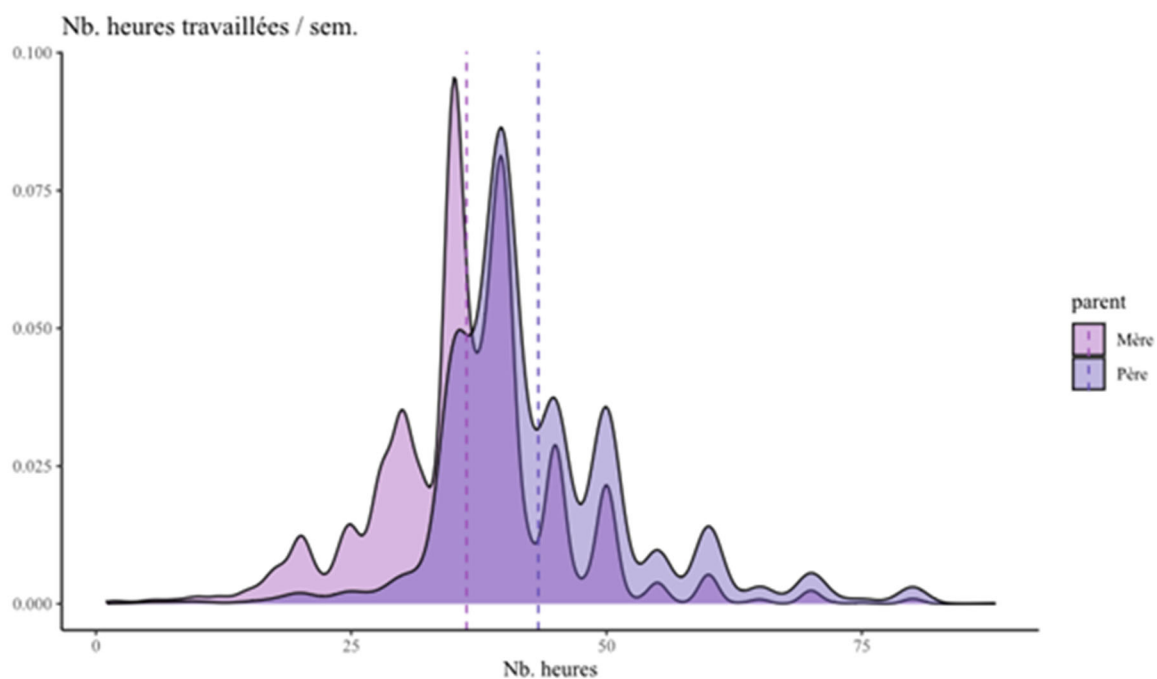


Tableau 6. Caractéristiques de la distribution du nombre d'heures travaillées

Nombre d'heures hebdomadaires travaillées par...	1 ^{er} quartile	Médiane	Moyenne	3 ^{ème} quartile	9 ^{ème} décile
Les pères	37	40	43,12	48	55
Les mères	30	35	35,55	40	45

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

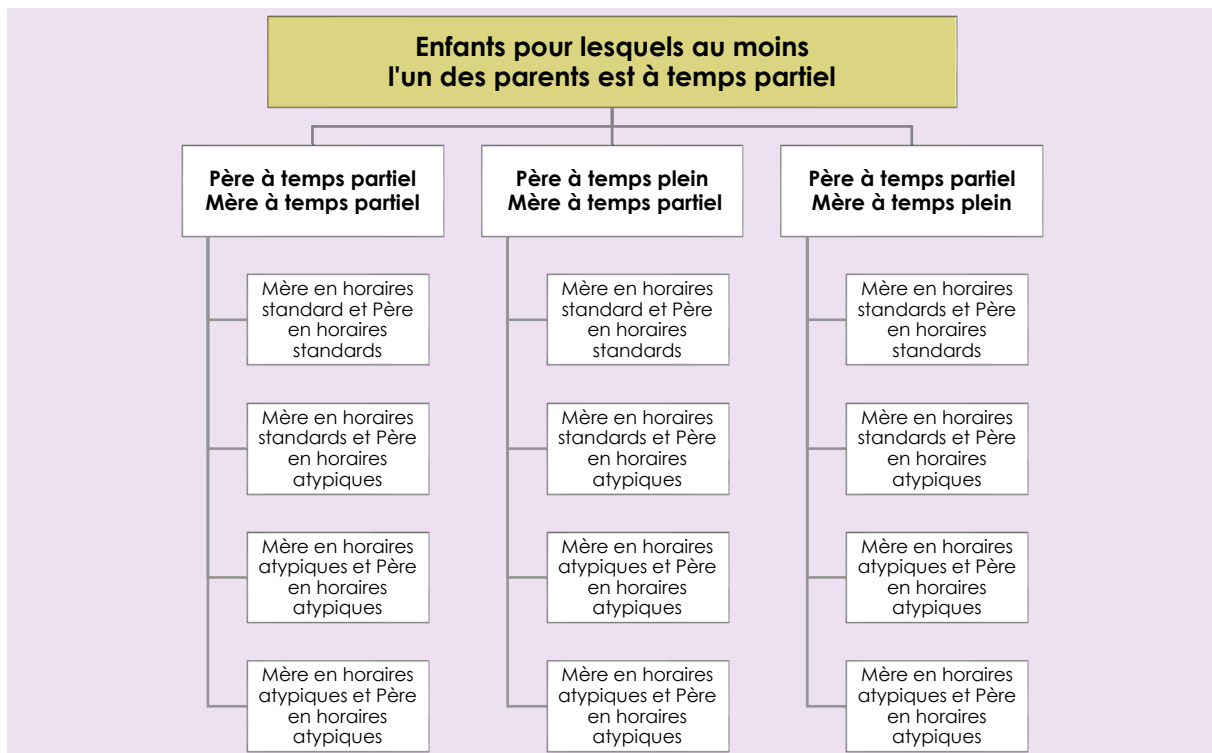
Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

On conservera une variable en deux modalités : le seuil de ce que l'on considère comme extensif est fixé à plus de 45h/sem. pour les mères et plus de 55h/sem. pour les pères. Cela correspond au fait, pour chacun des sexes, d'appartenir au dernier décile (Tableau 6) ; nous retenons ainsi une définition statistique qui permet de ne pas poser arbitrairement un nombre d'heures seuil au-delà duquel on considère que le travail est extensif. Toutefois, en raison de l'écart constaté du nombre d'heures effectuées par les hommes et par les femmes et de l'implication différenciées entre les membres du couple dans le travail domestique, nous choisissons de poser un seuil différent pour chacun des sexes.

D'un point de vue méthodologique, proposer un panorama synthétique de l'effet de l'atypie horaire sur le quotidien des enfants et leurs parents ne permet pas de s'intéresser aux différentes dimensions et à leurs combinaisons dans leur détail. Il faudrait, pour ce faire, observer chacune des combinaisons de variables de chaque couple, soit un nombre de cas possibles difficile à gérer statistiquement (trop de comparaisons simultanées, et faiblesse des effectifs qui limite la puissance statistique des analyses). Afin de tenir compte simultanément de ses différents aspects, on se propose de créer un indicateur synthétique qui combine les différentes dimensions de l'atypie. L'atypie est ici redéfinie en ne tenant compte que des modes d'organisation du travail perçus comme contraignants par les parents (voir annexes p. 64). On opère alors des choix suivants pour la construction de notre indicateur :

- (1) **On crée une catégorie distincte pour les enfants dont au moins l'un des parents est à temps partiel,** les séparant dans l'analyse des autres enfants (dont les deux parents travaillent à temps plein). Ce faisant, on regroupe ensemble par exemple des cas d'enfants dont la mère est à temps partiel et dont le père travaille de nuit, les enfants dont la mère est à temps partiel et dont le père travaille en journée du lundi au vendredi et les enfants dont les deux parents sont à temps partiel et travaillent tous deux à des horaires changeants d'une semaine à l'autre. On fait l'hypothèse que le temps partiel est ce qui caractérise et affecte principalement l'organisation de ces familles. Autrement dit, on considère ici que l'effet de la levée des contraintes liée à la réduction du temps de travail prime sur l'effet qui pourrait être induit par l'atypie des horaires de travail. S'il est possible de tenir compte de l'atypie horaire de ces familles, sa prise en compte induirait une démultiplication des cas possibles (voir Figure 5) restreignant les analyses et empêchant une lecture synthétique. De même, tenir compte des horaires atypiques sans tenir compte de la quotité travaillée porte le risque de masquer les effets des horaires atypiques par l'effet de la réduction du temps de travail.

Figure 5. Configurations possibles des horaires de travail lorsqu'au moins l'un des parents est à temps partiel



- (2) **On regroupe sous la catégorie d'horaires atypiques, les organisations de travail principalement perçues comme contraignantes de la part des parents** en s'appuyant sur les analyses présentées ci-dessus : avoir un volume hebdomadaire important ; avoir des horaires irréguliers ou changeants d'une semaine à l'autre (on inclut les situations de travail postés dans cette catégorie). On ne tient pas compte dans l'atypie du travail le samedi, dimanche et les jours fériés déclaré par les répondants à l'enquête. La première raison de ce choix est que le « sens » de l'effet de la contrainte n'est pas clair : ceux qui travaillent le weekend une fois par mois ou moins déclarent davantage de difficultés que ceux qui travaillent fréquemment le weekend. Une interprétation possible est que le travail le weekend et les jours fériés ne pose pas tant de problème en soi, mais c'est l'irrégularité et les changements dans les emplois du temps qui sont en cause (ce dont on tient compte par ailleurs). La seconde raison est que d'un point de vue statistique, le travail atypique du samedi, du dimanche et des jours fériés est loin d'être une exception dans l'enquête Elfe (plus de 7 enfants sur 10 ont leur père qui serait concerné, et les proportions sont similaires lorsque l'on s'intéresse aux mères). Se pose ainsi la question de la fiabilité de l'indicateur statistique concernant le travail le weekend (la question a-t-elle été bien saisie par les enquêtés ?), d'autant que le sens de son effet n'est pas tranché. Mais cela interroge aussi la spécificité des configurations familiales qui sont concernées : si une grande majorité de familles sont concernées par ce type de travail atypique, alors d'un point de vue analytique, les difficultés de ces familles sont en fait les difficultés de l'ensemble des familles (et non de celles particulièrement contraintes). Par ailleurs, pour la création d'un indicateur synthétique, on risque alors de proposer une variable où les effectifs seraient peu ventilés entre les différentes catégories limitant les possibilités et l'intérêt des analyses proposées.

Sont ainsi considérés comme atypiques :

- ✓ Le **travail en soirée** « Toujours », « Plusieurs fois par semaine » ou « Plusieurs fois par mois » ;
- ✓ Les **horaires alternés ou variables** d'une semaine à l'autre ;
- ✓ Les **durées horaires hebdomadaires extensives** (plus de 45h/sem. pour les mères et plus de 55h/sem. pour les pères, soit le dernier décile pour les pères et pour les mères).

L'indicateur synthétique distingue au total **cinq situations** :

- ✓ les **couples** où **au moins l'un des parents est à temps partiel** (sans tenir compte des horaires atypiques) ;
- ✓ les **couples** où les **deux parents sont à temps complet** en distinguant ceux... :
 - ...où les deux parents travaillent en horaires standards ;
 - ...où les deux parents travaillent en horaires atypiques ;
 - ...où seule la mère travaille à horaires atypiques (père en horaires standards) ;
 - ...où seul le père travaille à horaires atypiques (mère en horaires standards).

Le Tableau 7 présente la distribution de la variable ainsi créée. Au niveau du couple, l'atypie horaire n'est pas rare : dans notre échantillon seuls 8 % des couples sont à temps plein sans horaires atypiques. La situation majoritaire (40 %) reste celle où l'un des parents réduit son activité – notons que plus de 9 fois sur 10 le temps partiel concerne les mères parmi ces couples. Parmi les parents biactifs à temps plein, le fait qu'au moins un des deux parents déclare des horaires atypiques est majoritaire.

Dans l'ensemble de notre échantillon, les horaires atypiques concernent plus les pères (67 %) que les mères (55 %). Dans près du quart des situations étudiées, les deux parents travaillent à temps plein tout en étant tous deux en horaires atypiques.

Ces résultats restent à considérer à l'aune des choix méthodologiques opérés, à la fois en termes d'échantillon d'analyse et de définition des horaires atypiques. Il s'agit d'une définition extensive de l'atypie, observée au niveau des familles ; ce prisme d'analyse constitue un pas de côté comparativement aux grandes enquêtes qui s'intéressent aux conditions de travail et d'emploi des salariés et des travailleurs.

Tableau 7. Distribution de la variable synthétique d'horaires non-standards dans les familles

	Fréquence	Pourcentage
Deux parents à temps plein et en horaires atypiques	1576	25
Deux parents à temps plein, mère en horaires atypiques	723	11
Deux parents à temps plein, père en horaires atypiques	1016	16
Deux parents à temps plein, pas d'horaires atypiques	536	8
Au moins un parent à temps partiel	2576	40

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : 25 % des enfants du champ ont des parents qui travaillent tous deux à temps plein et qui sont confrontés tous deux à des horaires atypiques (soit 1756 enfants).

Analyser les arrangements quotidiens des familles au prisme de leurs horaires de travail oblige à considérer une grande pluralité de situations possibles – allant par exemple des cas où les deux membres seraient inactifs jusqu'aux situations où les deux membres du couple travailleraient tous deux de nuit, avec un volume horaire important (fort recours aux horaires supplémentaires) et avec un emploi du temps changeant. S'intéresser aux contraintes des familles au regard de leurs emplois du temps de travail oblige donc à opérer des choix méthodologiques pour tenir compte de cette pluralité de situations.

Au terme de cette partie, nous pouvons résumer les choix méthodologiques opérés. Premièrement, nos analyses ne s'intéressent qu'aux couple biactifs, laissant de côté les familles ayant fait le choix (contraint ou libre) de l'inactivité ou encore les familles monoparentales – ces autres groupes nécessitant des analyses spécifiques pour correctement rendre compte de leur vécu au quotidien. Deuxièmement, l'atypie horaire est principalement appréhendée sous l'angle des contraintes qu'elle peut faire peser sur l'articulation travail-famille, et en ce sens, elle inclut par exemple une dimension complémentaire par rapport à la dimension usuelle que constitue le temps de travail.

L'indicateur synthétique que nous mobilisons permet de voir qu'atypie n'est pas synonyme de rareté.

L'atypie horaire a donc un sens social : il s'agit d'une organisation du travail qui dévie d'une norme d'organisation qui est celle du travail en semaine et en journée, et dont la durée est la durée légale fixée par la loi. Néanmoins, atypie ne revêt pas ici de sens statistique puisque le travail en horaire non-standards concerne une grande partie des familles considérées. On pourra postuler que pour ces familles l'idée d'atypie pourra aussi s'appliquer à leur organisation quotidienne ; il s'agit de familles dont les contraintes sont spécifiques et dont les besoins sont probablement plus éloignés de ceux identifiés par les politiques publiques – plutôt focalisées sur les organisations classiques, calquées sur le fonctionnement de l'école. Enfin, on notera que le couple parental bi-actif, à temps plein et en horaires classiques est une situation peu représentée ; la situation majoritaire reste celle où l'un des parents – principalement la mère – réduit sa quotité de travail pour s'occuper de ses enfants. Le temps partiel reste ainsi, et de toute évidence, un gain de temps pour la vie familiale et l'arrangement privilégié pour faire face aux contraintes de la vie professionnelle.

Au terme de cette présentation méthodologique, nous souhaitons proposer une caractérisation détaillée des horaires atypiques tels que définis ci-dessus.

Partie 2. Caractéristiques des horaires non-standards

Avant d'en décrire les conséquences sur les pratiques parentales et la vie quotidienne des enfants et leurs parents, cette partie propose d'exposer les caractéristiques des horaires non-standards. Cette exposition se fera en deux temps. Premièrement, à la suite des considérations méthodologiques présentées ci-avant, il s'agit de faire un pas de plus dans la présentation de ce qui fait la spécificité des horaires atypiques relativement aux horaires de travail standards. Ce premier temps revient notamment sur le fait que ce qui distingue principalement les horaires atypiques est la perception subjective d'un plus grand nombre de contraintes liées à l'articulation travail-famille qui y est associée. Deuxièmement, on propose une description des familles concernées par les horaires atypiques en cherchant notamment à isoler les caractéristiques liées au fait d'être une famille exposée à ce type d'organisation.

2.1 Une caractéristique des horaires de travail non-standards : le sentiment de difficulté plus élevé chez les familles qui y sont sujettes

Le sentiment d'avoir du mal à assumer ses responsabilités familiales du fait de son travail (présenté dans le Tableau 8) dépasse les seules catégories de travailleurs exposés aux horaires atypiques puisque ce sentiment est partagé par 29 % des couples dont les deux conjoints travaillent à horaires standards. Toutefois plus les couples sont exposés à ces conditions de travail, plus ils en signalent les difficultés. La majorité (52 %) des couples dont les deux conjoints sont en horaires atypiques déclarent des difficultés de conciliation (Tableau 8), et cette proportion est un peu plus faible quand seulement l'un des deux conjoints est en horaires atypiques (44 % si seule la mère a ces horaires, 39 % s'il s'agit du père uniquement).

Ce ressenti est davantage exprimé par les mères (27 %) que par les pères (17 %), qu'elles soient personnellement concernées par les horaires atypiques ou indirectement à travers leur conjoint sujet aux horaires atypiques. En effet, 40 % des mères dont le travail suit des horaires atypiques et vivant avec un conjoint en horaires classiques, disent avoir du mal à assumer leurs responsabilités familiales. A situation comparable, dans les couples où le père est seul en horaires atypiques, 20 % d'entre eux font état de difficultés. Ce pourcentage est effectivement faible si on le met aussi en regard de celui relatif à leurs conjointes : ces dernières expriment davantage de difficultés (23 %) que leurs conjoints (20 %) alors qu'elles ne travaillent pas personnellement en horaires atypiques. Sans doute parce que les contraintes professionnelles vécues par celui-ci se répercutent sur les responsabilités familiales supplémentaires qu'elles doivent endosser. En outre, le travail à temps partiel n'est pas synonyme d'équilibre parfait entre les rôles familiaux et professionnels puisque dans les ménages concernés, autant les mères que les pères déclarent des difficultés (respectivement 22 % et 20 %). Enfin, la faible propension des hommes à exposer ces difficultés explique pourquoi on trouve peu de couples (11 %) où les deux parents en font part.

Plus globalement, le travail atypique concerne plus souvent les hommes que les femmes, mais ce sont ces dernières qui en éprouvent le plus de difficultés.

Tableau 8. Perception de l'articulation travail-famille

Déclare des difficultés d'art. travail/famille	Les deux parents	La mère seulement	Le père seulement	Aucun des deux	Total
Deux parents à temps plein et en horaires atypiques	11	29	12	48	1576
Deux parents à temps plein mère en horaires atypiques	5	35	4	56	723
Deux parents à temps plein père en horaires atypiques	5	18	15	62	1016
Deux parents à temps plein pas d'horaires atypiques	2	21	6	71	536
Au moins un parent à temps partiel	5	17	15	63	2576

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : 20,9 % des mères du champ pour lesquels les deux parents travaillent à temps plein et n'ont pas d'horaires atypiques.

2.2 Les caractéristiques sociales associées aux horaires de travail non-standards : une prévalence et des spécificités variables selon les groupes sociaux

L'atypie se définit ainsi peu par sa dimension statistique : il ne s'agit pas d'une situation rare ou marginale. Il s'agit d'une situation vécue comme un écart à la norme, qui se caractérise surtout par le sentiment de difficultés accrues à articuler vie professionnelle et vie familiale chez les individus concernés.

Si la situation majoritaire reste celle de la famille où le père est à temps plein et la mère à temps partiel (40 %), parmi les familles où les parents sont tous deux actifs à temps plein, un grand nombre sont concernées par les horaires atypiques. Mais toutes ne sont pas sujettes à ces horaires de la même manière et pour les mêmes raisons. L'atypie concerne de façon différenciée les différents groupes sociaux. Le Tableau 9 présente les caractéristiques des familles aux horaires de travail atypiques et les facteurs déterminants et les Figure 6 et Figure 7 proposent une analyse *toutes choses égales par ailleurs*, en décrivant l'une après l'autre les caractéristiques qui sont le plus souvent associées aux horaires atypiques.

Les pères sont globalement davantage sujets aux horaires atypiques que les mères ; cela est en partie lié au fait qu'une grande proportion de mères se reporte sur le travail à temps partiel leur permettant d'éviter les horaires ou les organisations de travail incompatibles avec la vie familiale. Parmi les familles où les deux parents sont à horaires atypiques, on retrouve principalement des familles plus diplômées (55 % des mères ont un diplôme supérieur à Bac+2 dans ces configurations familiales de double atypie, contre 51 % des mères dans les familles où au moins l'un des conjoints est à temps partiel). Ces familles se situent globalement plus haut dans l'échelle sociale⁴ : 37 % des familles où les deux parents sont en horaires atypiques sont à dominante cadre, et 8 % sont à dominante intermédiaire contre respectivement 34 % et 6 % pour les familles concernées par le temps partiel. Il semble que ces familles ne se démarquent pas spécifiquement en fonction des caractéristiques des enfants ou de la fratrie.

L'analyse *toutes choses égales par ailleurs* permet d'isoler l'effet de chacune des caractéristiques individuelles observées. Si l'on s'intéresse aux caractéristiques des mères, le diplôme ressort très fortement, de même que la catégorie socioprofessionnelle (PCS). Ce résultat n'est guère étonnant : les deux variables sont toutes deux des mesures de stratification sociale.

Les mères artisanes, commerçantes et cheffes d'entreprises, et les mères cadres ou professions intellectuelles supérieures (CPIS) ont plus de chances d'être confrontées à des horaires atypiques en général, que les mères employées ou ouvrières. Si l'on observe l'atypie composante par composante, on remarque que les mères CPIS sont en fait significativement plus touchées par des durées de travail hebdomadaire extensives, du travail le weekend et du travail le soir (telles que définies p.10). Somme toute, elles semblent exprimer une charge de travail importante qui déborde des horaires normaux. Leur emploi du temps reste en revanche régulier, à la différence des mères indépendantes qui sont elles aussi exposées à des durées de travail hebdomadaires importantes, mais dont l'emploi du temps semble moins prévisible. Elles ont ainsi davantage de probabilités d'avoir des horaires changeants, mais parviennent néanmoins à se préserver du travail le weekend ou le soir. Le risque pour les mères employées d'être confrontées à des horaires atypiques est similaire, voire inférieur à celui des mères de profession intermédiaire. Cela semble être le signe d'un travail plus cadré, régulier, qui ne déborde pas le soir, les weekends, dont la durée respecte celle légale préconisée. On retrouve des résultats similaires chez les mères ouvrières, à la différence près que la nature de leur travail semble les exposer davantage au travail le weekend. Certains écarts relativement faibles entre PCS peuvent ainsi s'expliquer par le fait qu'une même atypie observée n'est pas motivée de la même manière selon la PCS. Le travail de nuit ou le weekend s'explique par une organisation du travail en décalé chez les ouvriers et les employés, tandis qu'il s'explique par une organisation du travail extensive qui déborde du cadre classique chez les CPIS ou les indépendants.

⁴ A noter que l'on se situe là dans la population des parents de jeunes enfants. Pour voir l'évolution des horaires atypiques dans les différentes catégories socioprofessionnelles, par sexe et au niveau salarié, nous renvoyons vers les travaux de Lambert et Langlois (2022).

L'analyse de l'effet du diplôme chez les mères présente des gradients relativement nets. Les plus diplômées sont plus exposées aux horaires extensifs et au travail le weekend ; avoir un haut niveau de diplôme réduit à l'inverse la probabilité d'horaires de travail irréguliers. Les mères les plus diplômées semblent donc les plus exposées à des organisations où le travail déborde en termes de durée, et implique de travailler au cours des weekends. Toutefois, le diplôme semble permettre d'accéder à des professions offrant une certaine stabilité dans l'emploi du temps et ainsi protéger des horaires changeants.

Tableau 9. Caractéristiques des familles selon le type d'horaires de travail (%)

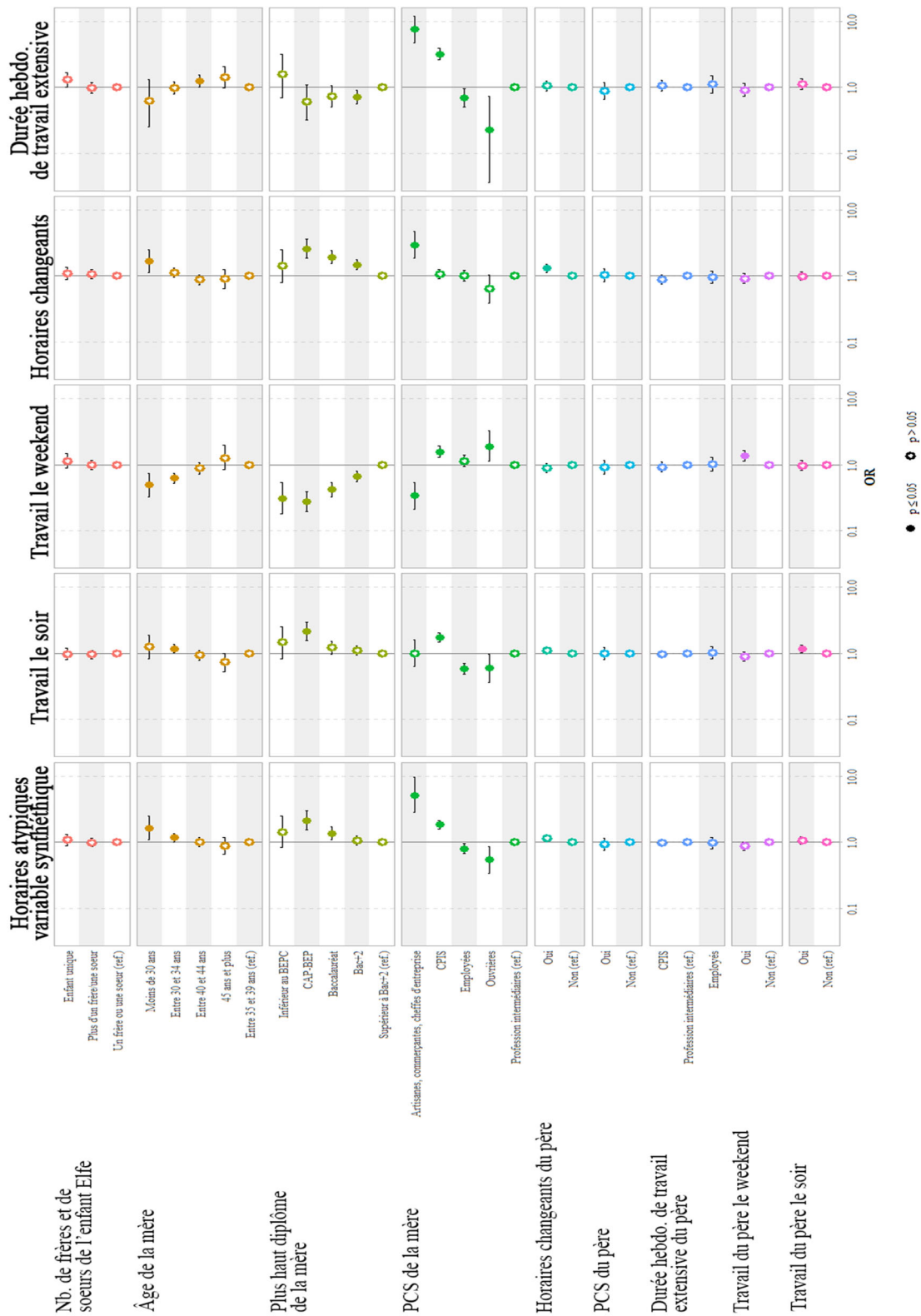
Horaires des parents	Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	Temps partiel [Mère ou Père]
Plus haut niveau de diplôme atteint par la mère à 3,5 ans					
Niveau équivalent ou inférieur au BEPC	2	1	2	1	2
CAP ou BEP	5	8	6	5	7
BAC (ou équivalent)	13	15	14	14	14
Diplôme du sup. BAC+2 (ou équivalent)	22	25	28	28	24
Diplôme du sup. supérieur à BAC+2	55	50	49	50	51
Non-renseigné	2	1	2	2	2
Effectif total	1576	723	1014	537	2575
Age de la mère					
Moins de 30 ans	5	6	5	4	6
Entre 30 et 34 ans	27	29	25	29	29
Entre 35 et 39ans	44	38	46	42	43
Entre 40 et 44 ans	21	22	20	19	19
45 ans et plus	4	5	5	4	4
Effectif total	1576	723	1014	537	2575
PCS du ménage					
Ménages à dominante cadre	38	37	31	33	34
Ménages à dominante intermédiaire et cadre	27	26	30	26	27
Ménages à dominante employée et intermédiaire	20	24	23	27	23
Ménages à dominante indépendante	8	3	6	2	6
Ménages à dominante ouvrière	6	11	10	12	9
Non-renseigné	0	0	0	0	0
Effectif total	1576	723	1014	537	2575
Nombre d'enfants du couple					
Enfant unique	14	15	17	15	6
Un frère ou une sœur	62	60	62	66	60
Plus d'un frère ou une sœur	25	25	21	20	34
Effectif total	1576	723	1014	537	2575
Rang de l'enfant Elfe					
Premier enfant	48	48	49	46	47
Enfant de rang 2 ou plus	52	52	51	54	53
Total	1576	723	1014	537	2575

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Parmi les enfants dont les deux parents sont à temps plein et en horaires atypiques (n=1576), 48 % sont de rang 1.

Figure 6. Caractéristiques des horaires atypiques des mères toutes choses égales par ailleurs⁵

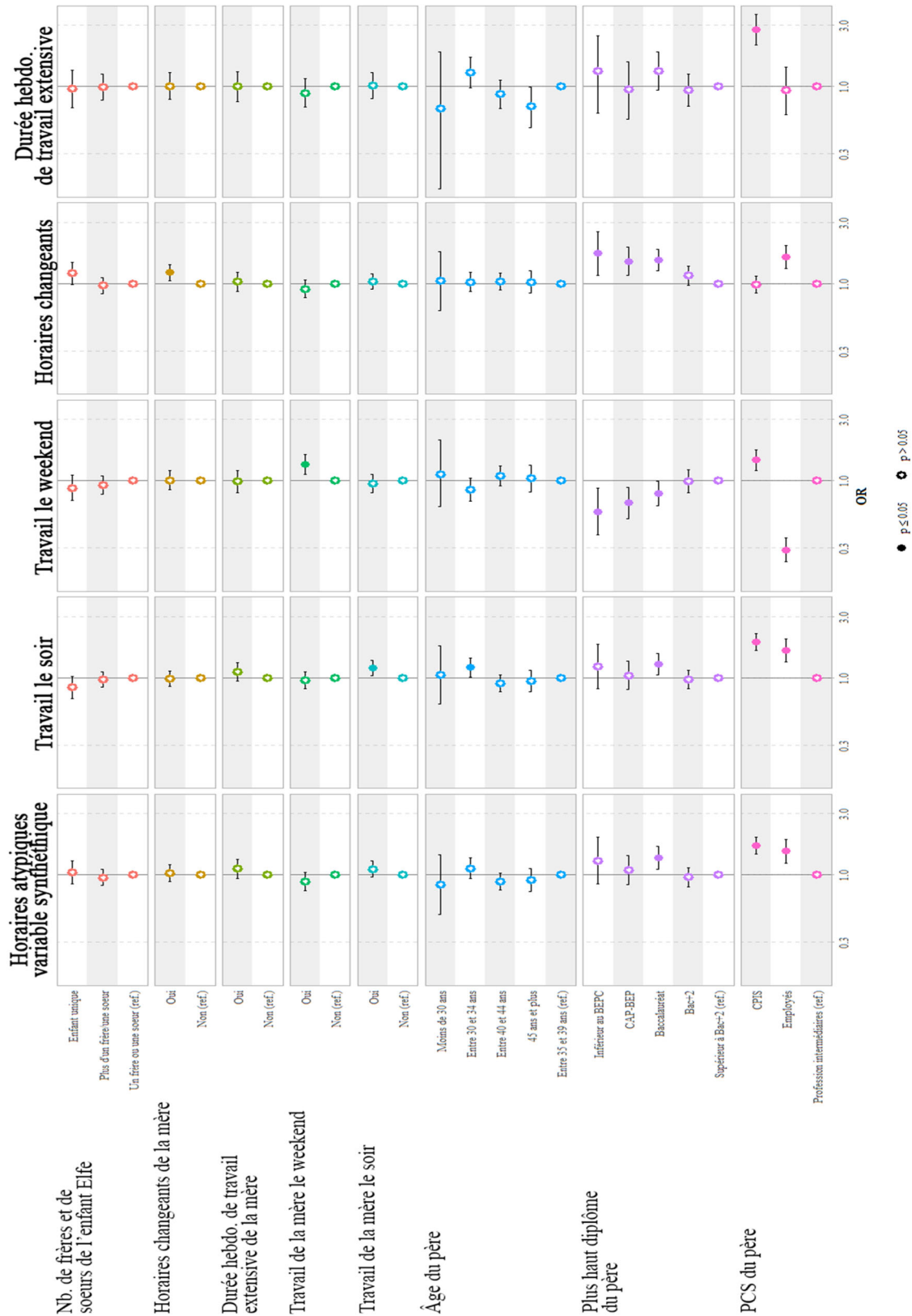


Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

⁵ En raison de la faiblesse de l'effectif, et pour faciliter la lisibilité des graphiques présentés ci-dessus, les agriculteurs et agricultrices ont été retirés de cette analyse en particulier.

Figure 7. Caractéristiques des horaires atypiques des pères toutes choses égales par ailleurs⁶



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

⁶ En raison de la faiblesse de l'effectif, et pour faciliter la lisibilité des graphiques présentés ci-dessus, les agriculteurs et agricultrices ont été retirés de cette analyse en particulier.

Du côté des pères, les constats sont relativement similaires s'agissant du diplôme : un diplôme plus haut expose davantage au travail le weekend, mais protège des horaires changeants. La profession reste aussi déterminante pour les hommes, où à la fois les employés et les cadres ont plus de probabilités de se retrouver en horaires atypiques que les professions intermédiaires. Si les professions intermédiaires exercent des fonctions cadrées, réglementées et à horaires normaux, les cadres ont des conditions de travail moins structurées. Leur travail a davantage de risques de déborder en termes de volume horaire, en soirée et en dehors des jours de semaine. Les hommes employés ont quant à eux plus de probabilités de travailler à horaires changeants (probablement le travail posté) et en soirée.

L'emploi du temps du conjoint détermine également – bien que dans une plus faible mesure que la PCS et le niveau de diplôme – la probabilité d'être en travail atypique : les mères ont davantage de chances de travailler le weekend lorsque les pères travaillent le weekend également, et elles ont davantage de chances de travailler à horaires changeants lorsque leur conjoint travaille à horaires changeants. La réciproque se vérifie également. L'explication que l'on peut porter à cette observation consiste à penser que l'homogamie conjugale pousse les couples dans des professions similaires aux contraintes horaires similaires (deux parents employés de commerce seraient sujets à des conditions de travail similaires). Une autre piste serait que sachant que l'un des conjoints travaille en horaires atypiques, l'autre conjoint aurait moins de mal à se projeter et à accepter ce type d'horaires de travail.

Le travail atypique est donc multidimensionnel : tous les groupes sociaux ne sont pas concernés dans la même mesure, et celui-ci n'a pas les mêmes traits chez le cadre ou chez l'ouvrier. Malgré son caractère protéiforme, il ressort que – pour les parents de jeunes enfants – ce travail atypique est associé chez les familles à des difficultés (réelles ou perçues) au quotidien pour articuler travail et famille. La suite des analyses propose ainsi d'explorer la façon dont ces difficultés liées aux horaires atypiques affectent le quotidien des familles.

Partie 3. Horaires de travail non-standard et quotidien des enfants et de leurs parents

Les travaux à partir d'enquêtes de type emploi du temps (voir par exemple Lesnard, 2006) ont permis de mettre en évidence que, lorsqu'il est organisé de façon non-standard, le travail affecte le quotidien des familles de façon différente que lorsque celui-ci se structure de façon classique (en journée, du lundi au vendredi). Ces travaux relèvent notamment que, dans les familles concernées par les horaires atypiques, le temps « conjugal » (temps où les deux parents sont en co-présence) était réduit, mais le temps parental (temps passé par chacun des parents avec l'enfant) restait constant. Autrement dit, lorsqu'ils travaillent de nuit, à horaires changeants, durant le weekend, etc., les parents veillent à préserver le temps qu'ils passent avec leur enfant. Ce faisant, ils se voient dans l'obligation de renoncer au temps qu'ils passent ensemble (avec ou sans leurs enfants). L'organisation sous-jacente est donc celle de parents-relais (organisation en contre-équipe telle que décrite par Goussard *et al.*, 2016) : pour répondre aux contraintes d'horaires atypiques, les parents optent pour des emplois du temps asynchrones, qui leur permettent de se relayer afin d'assurer une présence en continu d'au moins l'un des parents avec l'enfant.

Ces travaux permettent ainsi d'observer des différences quantitatives dans la façon dont les familles emploient leur temps : le nombre d'heures passées avec tel ou tel membre de la famille varie selon que celle-ci est exposée ou non aux horaires atypiques de travail des parents. L'enquête Elfe nous donne l'opportunité de nous focaliser sur des différences qualitatives dans l'emploi de ce temps. Plutôt qu'un *quantum* de temps, il est possible de détailler en quoi la réalisation de certaines tâches domestiques et parentales est affectée (ou non) par l'organisation du travail des parents.

Cette partie propose d'étudier de manière systématique les effets des horaires atypiques sur les différents pans de la vie familiale. Le premier temps de cette analyse systématique propose d'entrer par l'emploi du temps des familles en décomposant chaque moment des rituels de fin de journée et du soir et en décrivant la façon dont ils sont affectés par le travail atypique de l'un ou l'autre des parents. Le second temps de cette analyse propose d'entrer plus précisément dans les différentes dimensions qui composent le quotidien des parents et des enfants : climat conjugal, répartition des tâches domestiques, répartition des tâches parentales (récurrentes ou ponctuelles), vies sociale et scolaire de l'enfant, pratiques éducatives.

3.1 La fin de journée et le soir : des moments familiaux fortement affectés par les horaires de travail, mais de manière différenciée selon les dimensions

Pour les familles, la fin de journée et le soir semble être un moment de possibles tensions dans l'articulation travail-famille. En fin de journée, les emplois du temps se désynchronisent (les horaires de sortie d'école ne coïncident pas forcément avec la fin de journée de travail des parents), et les sphères familiales tendent à imposer plus fortement leurs contraintes à ce moment de la journée : chercher les enfants à la sortie de l'école ou de la garderie, préparer à manger, les faire dîner, les préparer pour le coucher, anticiper éventuellement la journée du lendemain...

La présente recherche propose d'utiliser l'emploi du temps des familles comme premier point d'entrée et d'aborder la question des effets des horaires atypiques de travail sur le quotidien des enfants. Ce faisant, on escompte observer et analyser de façon chronologique, un moment de l'articulation travail-famille que la sphère professionnelle et ses contraintes horaires sont très susceptibles de déstabiliser. Trois temps seront notamment étudiés par les outils disponibles dans l'enquête Elfe : la sortie d'école ou de la garderie, le moment du repas et le moment du coucher. Le tableau 10 présente la répartition entre pères et mères selon le type d'horaires de travail. Dans 8 cas sur 10, c'est un des parents (ou les deux) qui s'occupe d'aller chercher l'enfant à la sortie l'école ou de la garderie ; et dans 9 cas sur 10, l'enfant mange le soir avec au moins l'un de ses parents⁷.

⁷ L'intitulé exact des questions se trouve en annexes.

Tableau 10. Répartition des tâches de fin de journée entre pères et mères selon le type d'horaires de travail

	Chercher l'enfant à l'école		Manger le soir avec l'enfant		Manger seul(e) avec l'enfant (en l'absence de l'autre conjoint)	
	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	61	31	86	81	9	4
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	55	36	82	76	10	4
Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	53	40	82	88	3	9
Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	64	25	89	77	14	2
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	51	35	91	89	3	2
Temps partiel [Mère ou Père]	68	26	87	81	9	3

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Parmi l'ensemble des enfants, 86 % mangent le soir en présence de leur mère (seule ou avec le père).

Encadré - Méthode et lecture des modèles logistiques

Les modèles présentés sont des régressions logistiques. Seuls les Odds ratios (OR) (x fois plus de chances d'avoir le comportement prédit que de ne pas l'avoir) de la variable d'intérêt sont présentés avec pour modalité de référence les situations où les deux parents sont à temps plein et en horaires standards.

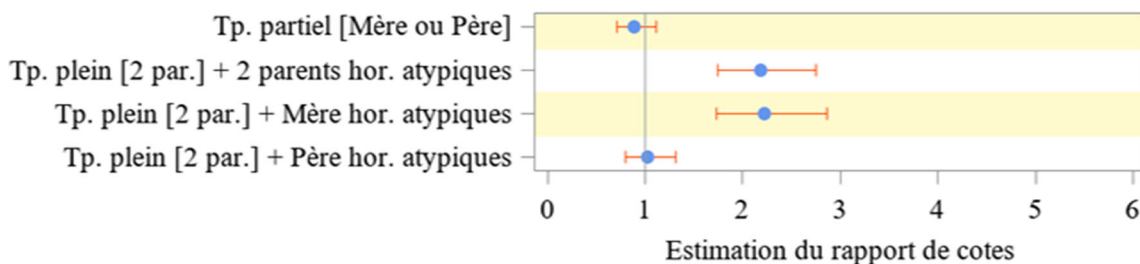
L'ensemble de ces modèles sont contrôlés par les variables suivantes à la valeur de la situation de référence indiquée entre parenthèse : PCS Ménage (ref="Ménages à dominante intermédiaire et cadre"), niveau de diplôme de la mère (ref="Diplôme du sup. BAC+2 (ou équivalent)"), âge de la mère en classes quinquennales (ref="Entre 35 et 39 ans"), nb. de frères et sœurs (ref="Un frère ou une sœur"), rang de l'enfant Elfe (ref="Premier enfant"). Les analyses se liront donc toutes choses observées égales (fixées à la valeur de référence) par ailleurs. La valeur de référence des variables de contrôle est choisie en optant pour la catégorie modale.

La variable d'intérêt est la suivante (variable synthétique horaires atypiques) :

- ⇒ Modalité 1 : Au moins un parent à temps partiel
- ⇒ Modalité 2 : Deux parents à temps plein, Deux parents en horaires atypiques
- ⇒ Modalité 3 : Deux parents à temps plein, Mère (seulement) en horaires atypiques
- ⇒ Modalité 4 : Deux parents à temps plein, Père (seulement) en horaires atypiques
- ⇒ Modalité de référence : Deux parents à temps plein, Deux parents en horaires standards

Ci-dessous, nous proposons un exemple de lecture :

Figure 8. Effet des horaires atypiques sur la variable de conciliation travail-famille (Regm_concil) (figure illustrative)



Le résultat est statistiquement significatif au seuil de 5 % lorsque les intervalles de confiance ne chevauchent pas la valeur d'OR égale à 1 (barre verticale)

Regm_concil1 est la variable de conciliation travail-famille ici utilisée en exemple. C'est une variable dichotomique recodée à partir des réponses des mères à la question sur la conciliation travail-famille du questionnaire qui vaut 1 si la mère déclare que le travail empiète sur la famille et 0 sinon.

Toutes choses observées égales par ailleurs (= à niveau de diplôme égal, à classe d'âge égale, à PCS du ménage égale, à nb. de frères et sœurs de l'enfant Elfe égal et à rang égal de l'enfant Elfe, fixées à la valeur de référence), on constate que **par rapport à la situation de référence** (deux parents à temps plein et en horaires standards), lorsque les deux parents sont à temps plein et que la mère est en horaires atypiques (troisième ligne), les mères ont 2,2 fois plus de chances de déclarer que le travail empiète sur la famille. En revanche, on ne voit pas de différence significative statistiquement dans les chances de déclarer que le travail empiète sur la famille dans les familles où au moins un parent est à temps partiel ou dans les familles où seul le père est en horaires atypiques (et la mère à temps plein, mais en horaires standards) par rapport à la situation de référence. Pour simplifier la lecture, on s'intéressera ainsi surtout à voir si les odds ratios sont au-dessus ou en-dessous de 1.

Les sorties d'écoles

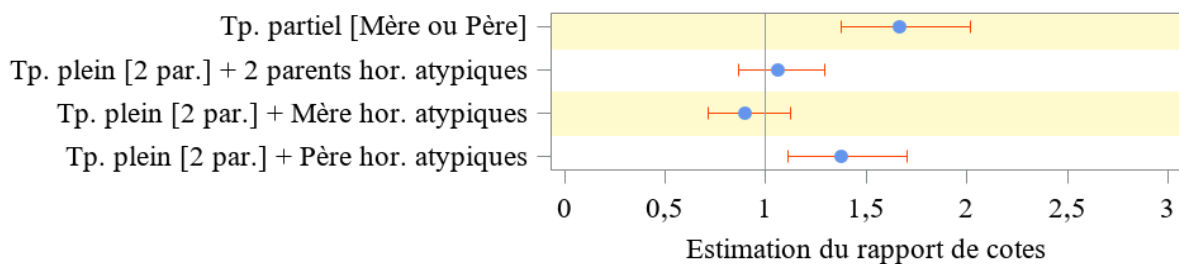
Dans la plupart des familles, la mère est la cheffe d'orchestre de l'organisation au quotidien, notamment en ce qui concerne les jeunes enfants. Cela se confirme par le fait qu'elles aient principalement à leur charge l'ensemble des tâches qui relèvent des soins aux enfants. Elles sont ainsi bien plus présentes que les pères aux sorties d'écoles : 61 % vont chercher leur enfant à l'école, contre 31 % des pères.

Les horaires de travail des parents jouent toutefois sur leurs possibilités d'aller chercher leurs enfants à la sortie de la classe. On constate que lorsque les mères sont à temps partiel, elles sont bien plus disponibles pour faire les sorties d'écoles (68 %), de même que les mères à temps plein dont le conjoint est en horaires atypiques (64 %). Les pères en horaires atypiques vont quant à eux plus rarement chercher leurs enfants à l'école (26 % s'ils sont seuls à être en horaires atypiques, et 36 % si les deux parents sont en horaires atypiques) et se montrent, à l'inverse, plus investis si leur conjointe est en horaires atypiques (40 %).

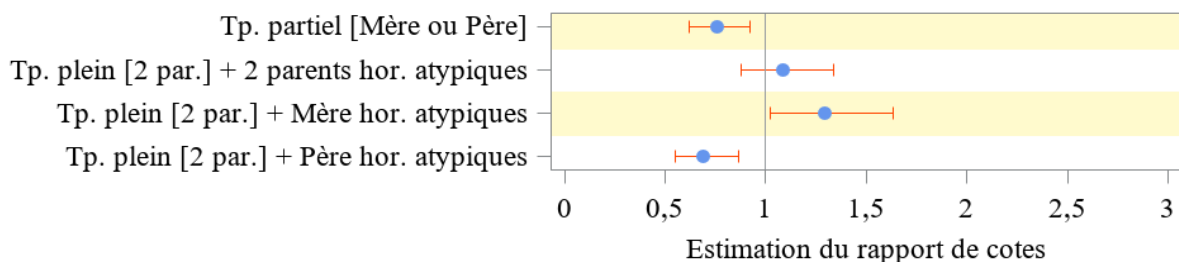
Toutes choses également par ailleurs, les horaires atypiques jouent bien de façon contrastée (Figure 9) : le temps partiel augmente les chances (1,7 fois) des mères de faire les sorties d'écoles, et diminue les chances des pères. Dans les situations de temps plein, si l'un des conjoints est en horaires atypiques, l'autre aura plus de chances de s'occuper des sorties d'écoles. Lorsque les deux conjoints sont en horaires atypiques, leurs comportements ne diffèrent pas significativement des biactifs aux horaires standards.

Figure 9. Effet des horaires atypiques les chances d'aller chercher son enfant à l'école (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)

Effet des horaires atypiques sur la probabilité que la mère aille chercher l'enfant à l'école



Effet des horaires atypiques sur la probabilité que le père aille chercher l'enfant à l'école



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Ce premier temps de la fin journée marque le fait que l'atypie horaire semble créer des contraintes supplémentaires, rendant difficile le fait d'être à l'heure pour la sortie des classes. Il est donc une nécessaire entente à trouver entre les parents dans le partage des tâches : en l'occurrence, le conjoint en horaires standards (ou à temps partiel) compense l'indisponibilité de l'autre conjoint en prenant la tâche de récupérer l'enfant après l'école à sa charge.

Repas du soir en famille

Le repas du soir constitue un deuxième temps de notre observation des fins de journée. Le Tableau 11 permet de voir qui sont les adultes en présence lors des repas de l'enfant, le soir : 77 % des enfants de 5 ans et demi mangent le soir en présence de leurs deux parents. Les horaires atypiques affectent toutefois cette statistique puisque 88 % des enfants de cette tranche d'âge mangent en présence de leurs deux parents lorsque ceux-ci travaillent tous deux à horaires standards, contre 72 % lorsqu'ils travaillent tous deux à horaires atypiques.

Tableau 11. Présence d'un adulte au repas du soir de l'enfant selon les horaires de travail

L'enfant mange en présence de	Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	Temps partiel [Mère ou Père]
sa mère	82	82	89	91	87
... sa mère uniquement	10	3	14	3	9
son père	76	88	77	89	81
... son père uniquement	4	9	2	2	3
ses deux parents	72	80	76	88	78

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

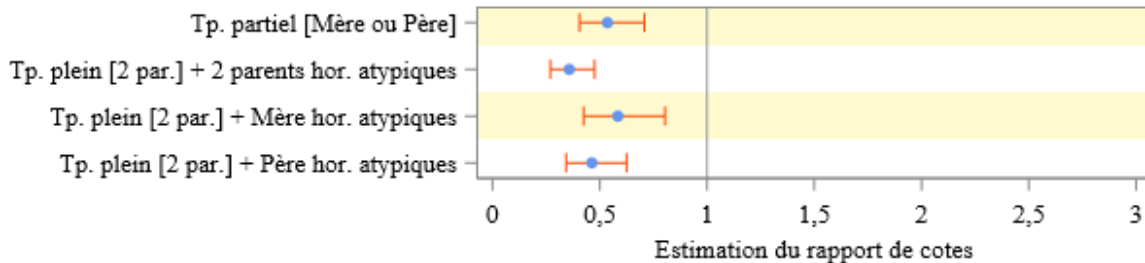
Lecture : Parmi l'ensemble des enfants dont les deux parents sont à temps plein et en horaires standards, 91 % mangent le soir en présence de leur mère (seule ou co-présence du père) et 3 % mangent en présence de leur mère seule (père absent).

Toutes choses égales par ailleurs (Figure 10), les enfants dont au moins un des parents est à temps partiel ou sujets aux horaires atypiques ont moins de chances de manger avec leurs deux parents (OR autour de 0,5 selon les situations). L'effet du temps partiel peut être la résultante du fait que le parent (généralement la mère) s'est justement rendu disponible pour compenser l'absence de l'autre parent en raison de contraintes professionnelles. Cette hypothèse semble se confirmer lorsque l'on observe l'effet du travail atypique : celui-ci semble rendre moins disponible les parents à l'heure du repas et réduire les chances d'un repas en présence des deux parents. Ces observations vont dans le sens d'une organisation des familles en relais : un parent compense par sa présence l'absence du parent au travail.

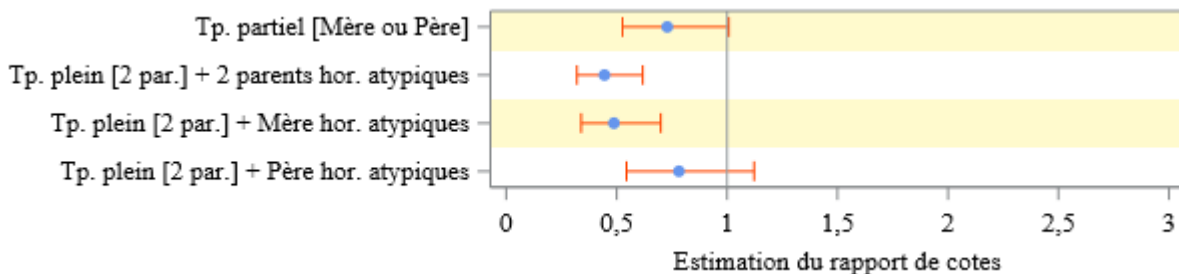
Il est ici notable que les mères compensent l'absence des pères autant que les pères compensent l'indisponibilité des mères. Néanmoins, cette tendance ne doit pas masquer la structure de la répartition des tâches entre conjoints. Les mères ont principalement la charge du repas du soir et adaptent leur disponibilité en amont pour pouvoir assumer cette tâche : il est ainsi plus rare que l'enfant mange avec son père uniquement, qu'avec sa mère uniquement, la mère est plus systématiquement présente.

Figure 10. Effets des horaires atypiques sur les repas en famille
(situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)

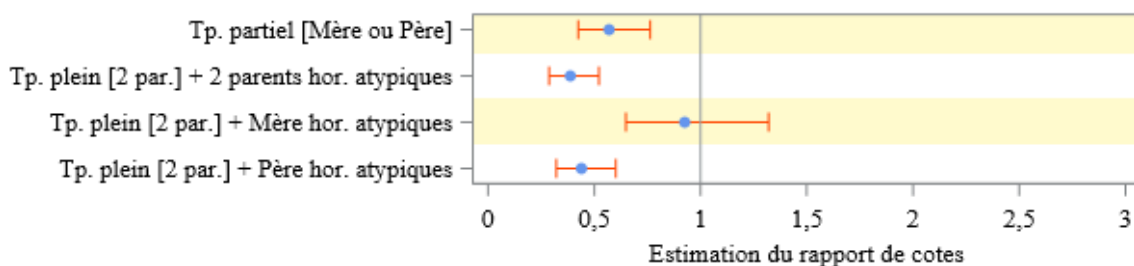
Effet des horaires atypiques sur les chances de l'enfant de manger avec ses deux parents



Effet des horaires atypiques sur les chances de l'enfant de manger avec sa mère



Effet des horaires atypiques sur les chances de l'enfant de manger avec son père



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Autrement dit, la coordination des emplois du temps des pères et des mères en horaires classiques conduit à ce que l'un et l'autre rentrent à domicile peu tardivement, permettant un partage des diverses tâches de fin de journée, concernant à la fois les enfants proprement dit (toilette, devoirs des plus âgés, occupations) et la vie du foyer (approvisionnement, préparation du repas). En étant davantage assumées à deux, un meilleur phasage des conjoints semble possible, de sorte à être prêts en même temps pour le dîner en famille. Lorsqu'au moins l'un des conjoints a des horaires atypiques, sujet à des aléas sur l'heure de cessation du travail, on peut supposer que les rythmes de la fin de journée sont davantage orchestrés par le parent présent à domicile, généralement la mère. Les emplois du temps des deux parents deviennent plus souvent asynchrones, le repas en famille étant moins ritualisé (au sens d'habitude ancrée dans le quotidien des familles).

De ces analyses, il est aussi possible de déduire un jeu de relais entre parents, qui place néanmoins toujours les mères en première ligne concernant l'organisation familiale. Si elles peuvent effectivement compter sur leur conjoint pour assurer certaines tâches en leur absence, elles sont plus promptes à opter pour des organisations de travail compatibles avec leur vie familiale. Elles assurent ainsi de façon plus systématique les tâches parentales et domestiques. Les hommes sont plus en retrait de la sphère familiale et les horaires atypiques les en éloignent plus encore.

L'heure du coucher et le sommeil des enfants

On s'intéresse dans un dernier temps aux heures de coucher et au sommeil des enfants. La moyenne des heures de sommeil des enfants de notre échantillon avoisine les 13h15 sans que ce chiffre ne soit affecté par la configuration des horaires de travail des parents. Pour plus de 80 % des enfants, les parents déclarent que leur enfant ne manque pas de sommeil, sans que l'on ne constate d'écarts significatifs encore une fois selon que l'un des parents travaille ou non à horaires atypiques.

L'heure de coucher des enfants ne semble pas affectée non plus par les horaires de travail des parents : à 20h30 (le mode de l'heure de coucher), 70 % des enfants dont les deux parents sont en horaires atypiques sont couchés (35 % vont se coucher à cette heure exactement) ; ce taux est quasi-identique pour les enfants dont les deux parents sont en horaires standards (30 % des enfants se couchent à cet horaire) et s'élève à 73 % (différence non-significative) pour les enfants dont l'un des parents est à temps partiel (33 % des enfants de cette catégorie vont au lit à 20h30).

L'absence d'effet des horaires des parents sur le sommeil des enfants montre la façon dont les parents préservent le bien-être des enfants de leurs contraintes professionnelles. Alors même que l'organisation des repas du soir ou des sorties des classes se trouve affectée par les horaires atypiques, l'heure de coucher des enfants ne s'en trouve pas modifiée, de même que la durée de leur sommeil. Si les parents doivent ainsi se réorganiser au regard de leurs contraintes professionnelles, ils cherchent néanmoins à ne pas affecter outre-mesure le quotidien et le bien-être de leurs enfants : il est toujours au moins un parent en charge des repas et le sommeil reste un pan protégé.

3.2 Climat conjugal et bien-être subjectif : une sphère parentale plus affectée par les horaires de travail atypiques

Cette première approche par les emplois du temps des familles invite donc à ne pas mettre la focale sur un seul indicateur de la vie de l'enfant ou de la parentalité, mais à s'intéresser à la façon dont les horaires atypiques peuvent affecter différemment chacune des dimensions qui les composent. La suite de notre approche consiste donc à aborder thématiquement chacune des dimensions et observer les effets de l'organisation du travail. Ce travail s'organise de façon à aborder les dimensions relatives aux parents (bien-être, organisation des tâches domestiques), puis les dimensions relatives aux enfants (tâches parentales), avant d'aborder des dimensions de l'enfance où l'implication des parents est indirecte et son effet médié (vie scolaire de l'enfant et vie sociale).

Par construction, la variable que nous utilisons fait ressortir les difficultés d'articulation entre travail et famille chez les parents concernés par les horaires atypiques : nous avons identifié les horaires atypiques comme des horaires perçus comme les plus contraignants au regard de l'articulation travail-famille (voir détail en annexes p. 64).

Le Tableau 12 conforte donc l'idée que si les parents perçoivent des difficultés dans leurs arrangements quotidiens, cette perception est fortement liée à leurs horaires de travail : 37 % des mères ressentent que le travail empiète sur la famille lorsqu'elles et leur conjoint travaillent à horaires atypiques contre 23 % lorsque les deux travaillent à horaires standards. Un ressenti similaire est exprimé par les pères où, dans les situations similaires, ces chiffres sont respectivement de 22 % et 8 %.

Tableau 12. Perception de l'articulation travail-famille des pères et des mères selon le type d'horaires de travail

	Le travail empiète sur la famille		La famille empiète sur le travail	
	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	27	17	18	11
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	37	22	22	16
Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	37	8	21	8
Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	21	20	14	10
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	23	8	13	8
Temps partiel [Mère ou Père]	20	18	17	11

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : 27 % des mères déclarent avoir des difficultés à assimiler leurs responsabilités familiales du fait de leur travail.

De façon attendue, lorsque les mères ont des horaires de travail étendus, décalés, ou durant le weekend, leur probabilité de déclarer que le travail empiète sur la famille est deux fois plus élevée que dans la situation où elles ont des horaires standards. Pour les pères, le travail atypique accentue davantage ce sentiment, qui est trois fois plus répandu qu'en situation d'horaires standards. Cet écart de ressenti peut surprendre dans la mesure où, les pères étant dans l'ensemble moins investis dans la vie familiale, le sacrifice familial à cause du travail pourrait être plus neutre pour les hommes. Il pourrait s'agir là de pères qui sont plus investis dans la sphère familiale et qui, par effet de comparaison avec des situations plus ordinaires (où les pères sont moins investis) ressentent alors le poids de leur implication plus fortement que les mères dans la même situation. On peut également s'étonner que les difficultés ressenties de conciliation soient de même intensité quand un seul des parents ou les deux sont en horaires atypiques. Ce constat semble indiquer que dans les couples où un seul des parents a des horaires atypiques, il se trouve peu déchargé des tâches domestiques et parentales par celui qui est en horaire standards. Si ce dernier compensait, par un fort engagement dans la gestion des affaires familiales, les indisponibilités de l'autre parent ayant des contraintes professionnelles, les difficultés de conciliation pourraient s'en trouver apaisées comparativement aux couples tous deux à horaires atypiques. On peut aussi noter que lorsqu'un seul des parents est concerné par le travail atypique, la réponse de celui qui ne l'est pas n'enregistre pas, par un surcroît de difficultés exprimées, les conséquences indirectes sur la vie de famille des contraintes de l'autre parent.

Il est possible de formuler une hypothèse alternative à la différence de ressenti entre les pères et les mères vis-à-vis des horaires atypiques. Par construction, l'indicateur d'atypie horaire agrège un nombre varié de situations. Si cette méthode permet de donner une vue d'ensemble de l'effet de l'atypie au sein des familles, elle a pour défaut de masquer les différences d'atypie au sein du couple. En l'occurrence, les formes d'horaires atypiques auxquelles sont confrontées les mères se démarquent de celles des pères (voir partie 2.2). Les différences de ressentis observées peuvent laisser supposer que les premières sont plus contraignantes que les secondes. Autrement dit, l'écart dans le sentiment de difficultés à concilier travail et famille entre pères et mère peut s'expliquer 1) soit par un ressenti différent pour les familles où les membres du couple sont dans des situations d'atypie horaire identiques, 2) soit par des situations d'atypie horaire différentes entre les membres du couple – quand bien même leur perception de la contrainte est identique, 3) soit par un cumul des deux mécanismes décrits.

Cette question (« sur le mois précédent, avez-vous le sentiment d'avoir du mal à assumer vos responsabilités familiales du fait de votre travail ? ») a été également posée aux parents travaillant à temps partiel. Dans les situations où l'un des parents est à temps partiel, l'allègement de l'emploi du temps permis par la réduction du temps de travail laisserait penser que ces parents déclareraient moins de problèmes dans l'articulation travail-famille que les parents qui travaillent à temps plein. Or ce n'est pas le cas : les mères et pères à temps partiel ne se démarquent pas du groupe de référence. Leur probabilité de déclarer un sentiment de difficulté à assumer leurs responsabilités familiales en raison de leur travail (présentées dans la Figure 11) n'est pas significativement inférieure à celui des parents biactifs à plein temps et en horaires classiques. Ceci semble être le signe d'un temps partiel subi (le sentiment de contrainte a entraîné une réduction du temps de travail) ou d'une plus grande visibilité des tensions entre les deux sphères, professionnelles et familiales (cela pourrait être le cas de mères travaillant à 80 %, 4 jours sur 5, mais dont la charge de travail reste inchangée par rapport à un temps plein).

Toujours dans ce groupe de parents avec un temps partiel, les pères répondent très souvent positivement (« oui, le travail empiète sur la famille »), et paradoxalement aussi souvent que les pères en horaires atypiques. On peut supposer que c'est parce qu'ils se comparent avec leur conjointe que leur manque de temps devient un sentiment plus prégnant que si celle-ci travaillait à temps plein.

Figure 11. Effets des horaires atypiques sur le sentiment que le travail déborde
(situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)

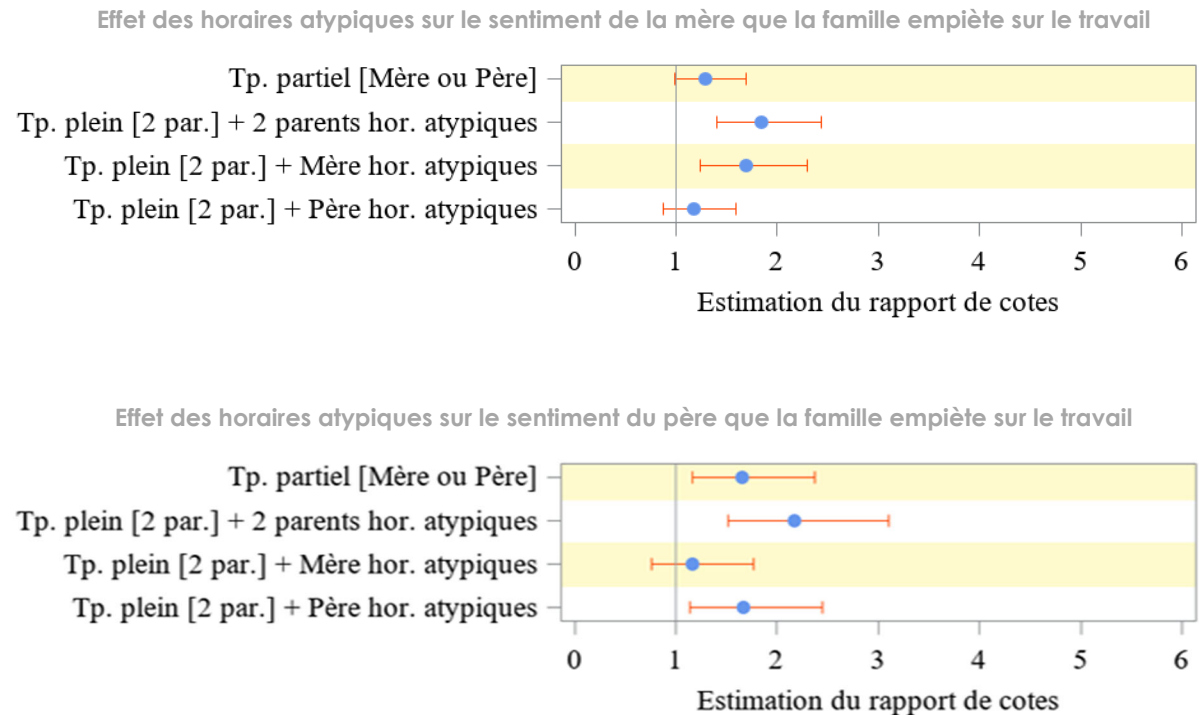


Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Figure 12. Effets des horaires atypiques sur le sentiment que la famille déborde
(situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

La question inverse a été posée (« sur le mois précédent, avez-vous le sentiment d'avoir du mal à assumer vos responsabilités professionnelles du fait de votre famille ? ») et les résultats toutes choses égales par ailleurs sont présentées dans la Figure 12. L'effet des conditions de travail sur les réponses suit le même schéma : l'atypie horaire engendre de l'insatisfaction pour les mères comme pour les pères. Pour le groupe des parents dont l'un est à temps partiel, il apparaît néanmoins que les mères évoquent légèrement plus un phénomène d'empiètement de la famille sur le travail. Peut-être cela exprime-t-il le sentiment des mères qui, subissant un emploi à temps partiel, souhaiteraient avoir plus de temps pour leur carrière (et à ce titre, constatent que la famille déborde sur la profession), ou bien de celles qui, travaillant davantage que ne le prévoit leur temps partiel, ressentent la pression des obligations familiales.

Si certains horaires de travail sont associés à des difficultés ressenties au niveau individuel, on peut supposer que ces difficultés peuvent aboutir à des tensions au niveau familial ou conjugal. L'enquête Elfe permet à ce titre de mesurer ce climat au sein des couples par l'intermédiaire de questions portant sur la fréquence des disputes en fonction de leur motif (travail, enfants, vie quotidienne ou relations avec la famille ou avec les amis). Sur ce sujet du climat conjugal, d'autres travaux à partir d'une exploitation des données Elfe ont analysé son lien avec les séparations (Céroux, Siméon et Thierry, 2023).

Le Tableau 13 propose une vue d'ensemble du climat conjugal à travers les taux de disputes déclarées par les parents selon leur motif. La Figure 13 revient sur les effets des horaires atypiques sur ce climat conjugal, une fois les variables de contrôle introduites. L'enquête rapporte que 72 % des parents répondants (mères) reportent des disputes occasionnelles ou fréquentes pour au moins l'un de ces sujets. La vie quotidienne et les enfants sont les sujets de disputes les plus fréquents (pour ces deux items, cela concerne respectivement 54 % et 52 % des enfants) tandis que le travail et les relations familiales et amicales sont moins sujets à conflits (25 % et 27 %).

Tableau 13. Motifs déclarés des disputes entre parents

	Motif des disputes entre parents			
	Enfant	Relations	Travail	Vie quotidienne
Ensemble	52	26	25	54
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	51	29	32	55
Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	51	29	26	54
Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	52	25	22	52
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	54	26	19	55
Temps partiel [Mère ou Père]	51	25	24	54

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

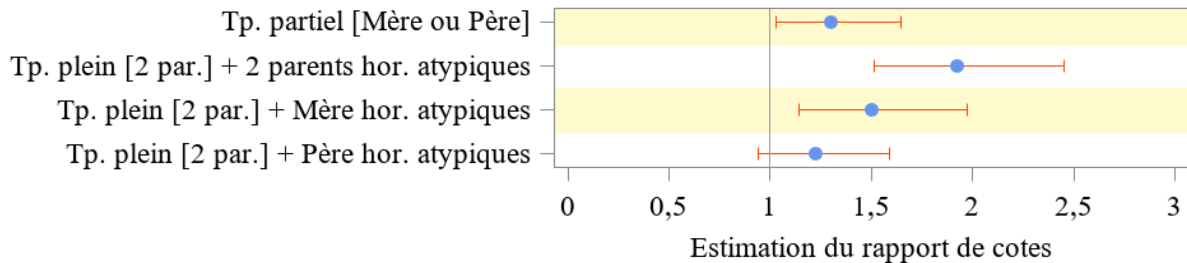
Lecture : 52 % des parents déclarent des disputes occasionnelles ou fréquentes, relatives ayant pour sujet les enfants.

Il est ainsi notable que si les tensions les plus fréquentes sont relatives à l'enfant, les horaires de travail n'affectent pas la fréquence des disputes sur le sujet. De manière générale, les horaires de travail n'engendrent que des tensions dont le motif est le travail : les familles ont jusqu'à 2 fois plus de chances de se disputer en raison du travail lorsque les deux parents sont en horaires atypiques, 1,5 fois plus de chances lorsque la mère est en horaires atypiques et la différence n'est pas significative lorsque les pères sont en horaires atypiques. Ce dernier point est sans doute le signe que les horaires professionnels contraignants sont peut-être plus facilement acceptés lorsqu'ils sont du côté des pères, que du côté des mères, ou bien que les formes d'atypies horaires des hommes sont plus simples à gérer que celles auxquelles sont confrontées les femmes. Dans ce second cas, ils sont donc à l'origine de davantage de tensions au sein des familles.

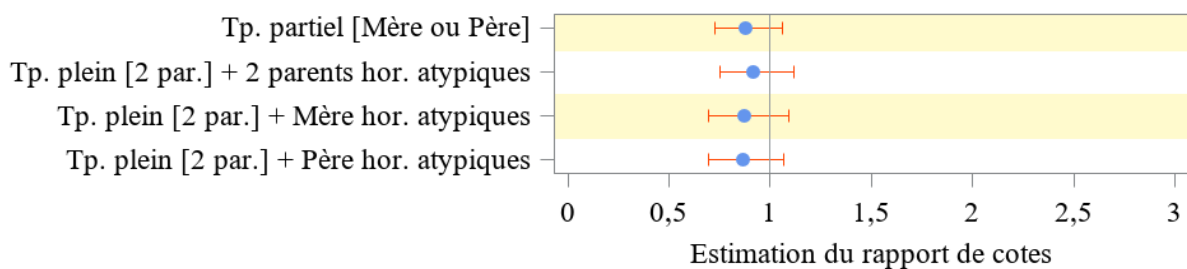
Figure 13. Effet des horaires atypiques sur le climat conjugal
 (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)

Effet des horaires atypiques sur le fait de déclarer pour le parent référent des disputes quelquefois ou souvent (versus rarement ou jamais) au sujet...

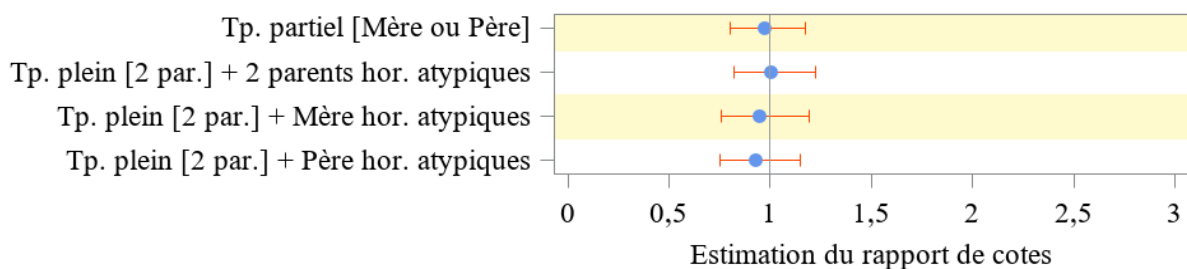
• ...du travail



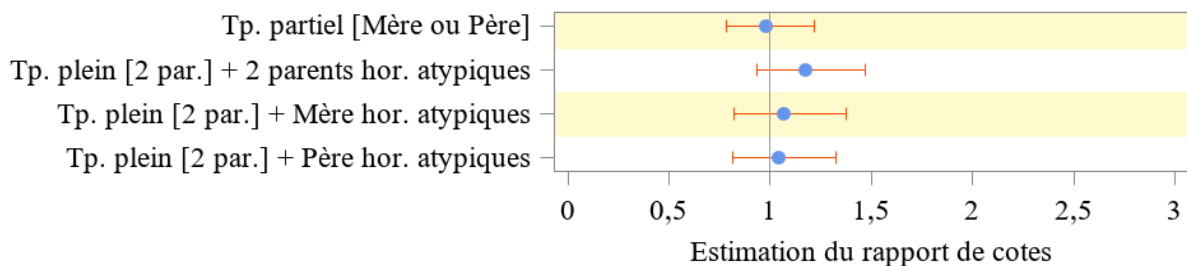
• ...des enfants



• ...de la vie quotidienne



• ...des relations avec la famille ou avec les amis



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Les familles en horaires atypiques accusent davantage de tensions : au niveau individuel les parents déclarent généralement plus de difficultés à concilier travail et famille, ressentant généralement que le travail empiète sur la famille. Ce sentiment est plus prononcé chez les mères, bien que les chances que les pères l'expriment ne soient pas négligeables.

Les tensions entre conjoints ont principalement pour objet les enfants. Néanmoins, il ne s'agit pas là d'un sujet de dispute plus fréquent chez les couples en horaires atypiques que chez les autres. Le travail en revanche est un sujet qui a plus de chances d'altérer le climat conjugal des couples aux horaires atypiques. Les couples en horaires atypiques ne diffèrent donc pas des autres parents sur les préoccupations éducatives. Cela va dans le sens d'une sphère relative aux enfants qui resterait protégée des difficultés qui peuvent avoir lieu en lien avec la sphère professionnelle.

3.3 La division des tâches domestiques au sein du couple : des inégalités sexuées renforcées par les horaires de travail atypiques

Au-delà des perceptions des parents et du climat conjugal qui peut être altéré par les horaires atypiques, il convient de s'intéresser aux pratiques concrètes et à l'organisation des familles. Le premier axe d'analyse de ces pratiques concrètes consiste en l'analyse des tâches domestiques – en excluant les tâches relatives à l'enfant, donc. Le Tableau 14 et la Figure 14 décrivent la répartition de ces tâches domestiques au sein des couples.

Dans près d'un couple sur cinq, les deux parents s'occupent du linge à tour de rôle. Le bricolage et les réparations restent une tâche très masculinisée et assurée à 90 % par les pères. Les autres tâches sont quant à elles, en moyenne, deux fois plus souvent assurées par les mères que les pères : 84 % des mères font le ménage seules ou avec l'aide du père, quand ce n'est le cas que de 38 % des pères (Tableau 14). Il en va de même pour la préparation des repas (respectivement 86 % et 40 %) et des courses (85 % et 41 %). La vaisselle est moins inégalement répartie, puisqu'une fois sur deux souvent assurée par les deux conjoints.

Tableau 14. Répartition des tâches domestiques selon le type d'horaires de travail

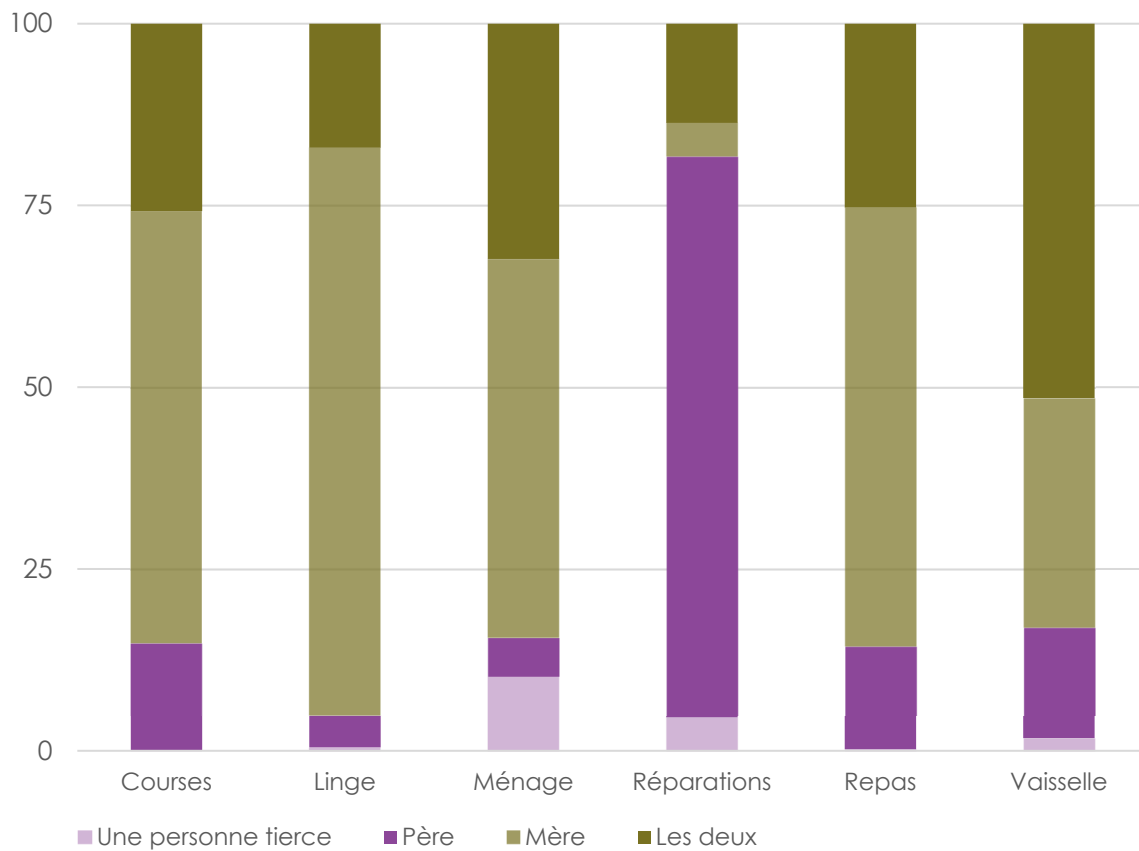
	Linge		Ménage		Bricolage		Repas		Vaisselle		Courses	
	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	95	22	84	38	18	91	86	40	83	67	85	41
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	94	25	79	36	18	90	83	44	82	70	85	41
Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	91	25	82	44	19	90	83	47	76	74	84	48
Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	96	20	87	38	20	89	86	37	87	63	83	41
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	95	22	88	49	19	93	87	43	81	71	84	44
Temps partiel [Mère ou Père]	96	19	86	34	18	92	89	35	85	64	87	37

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Pour 95 % des enfants du champ, la mère (seule ou aidée de son conjoint) déclare s'occuper de laver le linge.

Figure 14. Répartition des tâches domestiques entre conjoints



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS).

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425).

Lecture : Chez 25 % des familles étudiées, la préparation des repas est assurée par les deux parents.

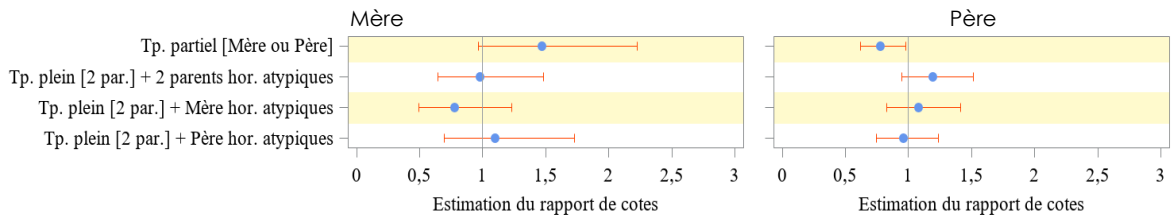
Le temps partiel, et plus largement la différence de conditions de travail, accentuent les clivages de genre en défaveur des femmes. Par rapport à un couple où les deux parents travaillent à horaires standards, le temps partiel entraîne un désengagement marqué des pères : la contribution masculine chute de 49 % à 34 % pour le ménage, de 43 % à 35 % pour les repas, de 71 % à 64 % pour la vaisselle. Lorsque la mère travaille en horaires standards et le père en horaires atypiques, la contribution des pères se réduit également : ils ne sont plus que 38 % à s'occuper du ménage toujours seuls ou parfois avec la mère (contre 49 % quand les deux parents sont à horaires standards), 37 % des repas (respectivement 43 %), 63 % de la vaisselle (71 %).

À l'inverse, quand c'est la mère qui est en horaires atypiques, et non le père, cela ne se solde guère par un allègement de la participation féminine, comparé aux couples où les deux parents travaillent à horaires standards : elles continuent d'assurer à 82 % le ménage (contre 88 % lorsqu'elles sont en horaires standards), 83 % les repas (respectivement 87 %), 76 % la vaisselle (81 %). C'est à peine si les pères s'y consacrent davantage. Les tâches très genrées, comme le linge ou le bricolage, ne sont pas affectées par les emplois du temps de travail. Ce qui relève des habitudes de la femme le reste en dépit de sa plus grande absence du domicile.

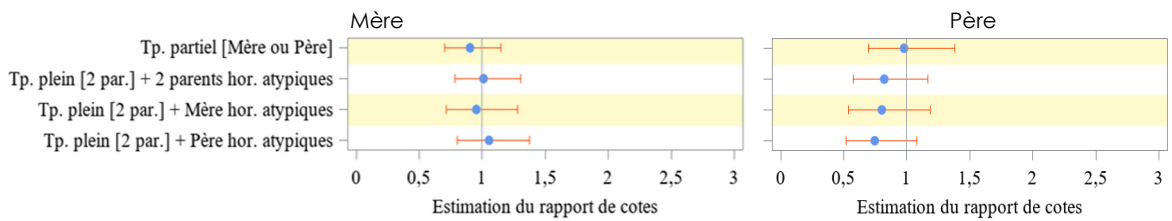
L'analyse toutes choses égales par ailleurs (Figure 15) montre, dans ce cas, la permanence des rôles féminins/masculins, en particulier pour le linge, le bricolage, et le repassage :

Figure 15. Effet des horaires atypiques sur la distribution des tâches domestiques (linge, réparations, repassage)
 (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)

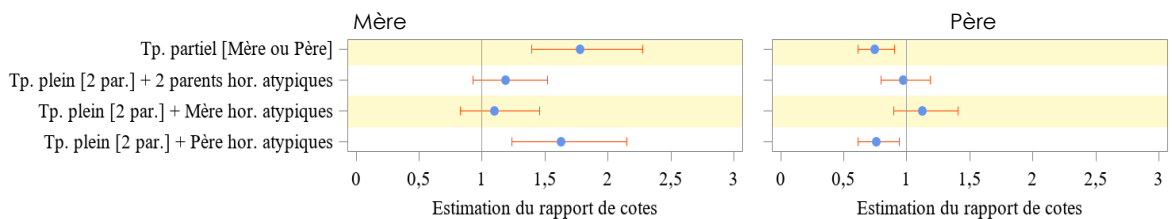
Effet des horaires atypiques sur les chances que la mère ou le père prenne en charge le **linge** dans le couple



Effet des horaires atypiques sur les chances que la mère ou le père prenne en charge le **bricolage (les réparations)** dans le couple



Effet des horaires atypiques sur les chances que la mère ou le père prenne en charge le **repassage** dans le couple



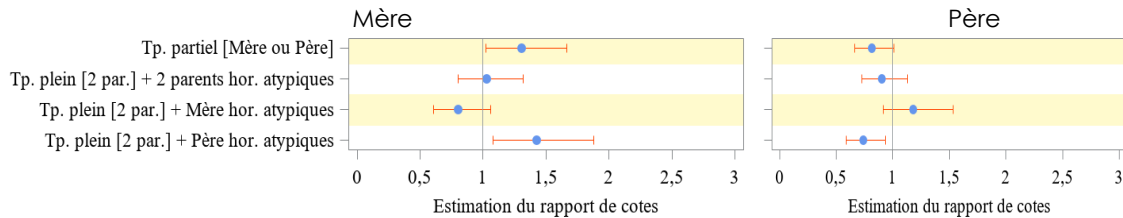
Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Dans le cas de la vaisselle en revanche (Figure 16), dans les couples où la mère est seule à travailler en horaires standards, les mères s'y investissent davantage alors que les pères s'en désinvestissent.

Figure 16. Effet des horaires atypiques sur la répartition de la vaisselle au sein du couple (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)

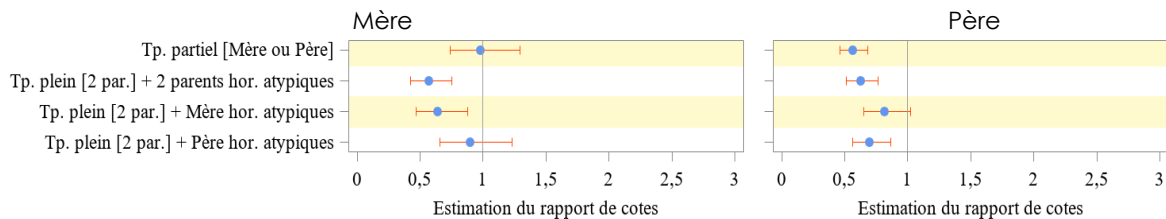


Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Dans le cas du ménage (Figure 17), on observe un désinvestissement des mères en cas d'horaires atypiques qui ne se compense pas par un investissement plus grand des pères.

Figure 17. Effet des horaires atypiques sur la répartition du ménage au sein du couple (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

On note une répartition genrée, assez classique, des tâches domestiques des parents d'enfants âgés de 5 ans et demi : les hommes ont davantage de chances de se reporter sur les tâches de bricolage, tandis que les mères s'occupent encore en majorité du repassage et de la vaisselle au sein du couple. Le temps partiel tend à accentuer cette division.

Lorsque les pères sont en horaires atypiques (seuls ou de façon conjointe), on observe également un renforcement de ces inégalités sexuées. Somme toute, les mères semblent pallier une moindre disponibilité des pères en s'engageant davantage dans les tâches domestiques alors que les pères a contrario s'en désinvestissent. Les tâches principalement masculines comme le bricolage s'en trouvent assez peu affectées.

On note néanmoins que lorsque les mères sont en horaires atypiques, soit on ne distingue pas de différence d'engagement des mères (c'est le cas de la vaisselle par exemple), soit on distingue un désinvestissement des mères qui ne se compense pas par un investissement des pères (c'est le cas du ménage). Dans ces cas, on peut supposer que la tâche est externalisée hors du couple ou que simplement, les mères y passent moins de temps (en réduisant leurs exigences en la matière par exemple). Ainsi, les horaires atypiques tendent à renforcer des inégalités de répartition des tâches domestiques : elles vont dans le sens d'un sur-engagement des mères pour compenser l'indisponibilité des pères liées à de plus fortes contraintes, mais l'inverse n'est pas vrai.

3.4 La division des tâches parentales chez les couples à horaires non-standard : un réengagement des pères dans certaines dimensions de la parentalité

Les tâches parentales – au sens de tâches de soin à l'intention de l'enfant – restent, quant à elles, aussi fortement inégalement investies en fonction du parent. Les mères restent en première ligne : trois quarts des mères sont par exemple investies dans le choix des vêtements, la moitié dans le fait de coiffer l'enfant et un tiers dans son habillage, tandis que l'investissement des pères reste aux environs de 10 % pour chacune de ces tâches. Si les déséquilibres peuvent sembler moins grands dans des tâches comme celles qui consistent en laver l'enfant (que 90 % des mères déclarent prendre en charge), il faut rester néanmoins prudent à la lecture des chiffres : dans près de la moitié des cas, l'activité est partagée entre père et mère. Aussi, lorsque la mère n'assure pas la tâche seule, cette activité est généralement assurée par les parents conjointement. Les mères restent donc les principales investies dans les tâches de soin aux enfants. Les tâches où elles le sont le moins (comme le brossage des dents de l'enfant) sont celles où l'enfant est généralement autonome.

Tableau 15. Répartition des tâches parentales selon le type d'horaires de travail

	Choisir les vêtements		Coiffer l'enfant		Habiller l'enfant		Laver les dents / vérifier qu'elles sont propres		Emmener l'enfant à l'école		Laver l'enfant		S'occuper de l'enfant malade	
	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	75	9	51	10	31	11	24	11	66	39	89	55	96	42
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	73	10	49	11	30	11	22	11	66	44	87	55	95	46
Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	76	8	56	8	33	10	27	11	69	37	86	65	95	47
Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	73	10	48	15	31	11	25	11	61	40	92	48	95	40
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	75	10	42	12	31	12	22	12	61	37	87	59	95	45
Temps partiel [Mère ou Père]	76	8	53	9	32	10	23	10	68	36	91	53	97	38

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

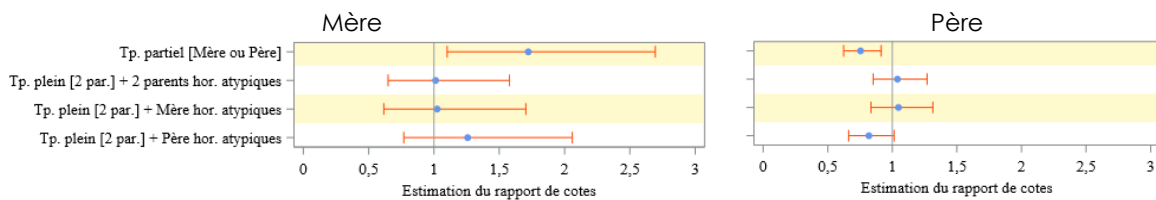
Lecture : Pour 75 % de l'ensemble des enfants du champ, la mère s'occupe du choix des vêtements.

Les horaires de travail affectent relativement peu l'investissement des mères : elles restent toujours les principales concernées, quels que soient leur emploi du temps de travail et la tâche concernée, qu'elle soit récurrente (comme le choix des vêtements, les soins apportés aux enfants) ou ponctuelle (s'occuper de l'enfant quand il est malade). S'agissant de s'occuper de l'hygiène de l'enfant (laver l'enfant), l'écart de prise en charge de cette tâche par les mères n'est que d'un point entre celles qui sont dans un couple où les deux conjoints sont en horaires standards et celles qui sont dans un couple où les deux conjoints sont en horaires atypiques. L'amplitude des écarts est similaire lorsque l'on regarde l'investissement des mères pour s'occuper de l'enfant quand il est malade.

On remarque que les horaires atypiques de travail affectent en fait davantage les pères : ils sont 38 % à déclarer s'occuper de leur enfant malade lorsque l'un des deux parents est à temps partiel contre près de 47 % lorsque la mère seule est en horaires atypiques. Une plus grande disponibilité des mères est liée à un désinvestissement des pères dans les tâches parentales. A l'inverse, 65 % des pères déclarent s'occuper de l'hygiène de leur enfant lorsque la mère seule est en horaires atypiques. Ce chiffre n'est « que » de 53 % lorsque l'un des parents est à temps partiel, et diminue jusqu'à 48 % lorsque la mère est à temps complet en horaires réguliers, mais que le père, lui, est en horaires atypiques. En adoptant une approche toutes choses égales par ailleurs, ces constats descriptifs se confirment. Les pères ont une probabilité plus faible de s'occuper de l'enfant quand il est malade lorsque l'un des parents est à temps partiel ; c'est l'inverse pour les mères. La probabilité de s'occuper de l'enfant quand il est malade n'est pas affectée par les autres types d'organisation horaires au sein du couple.

Les mères adaptent plus souvent leur emploi du temps aux aléas du quotidien. Cela suggère que les emplois et les emplois du temps des mères sont plus flexibles pour répondre à des imprévus. A l'inverse, les pères peineraient davantage à se libérer des contraintes professionnelles, soit parce qu'ils se reposent sur leur conjointe, soit parce qu'ils occupent des emplois aux cadres plus rigides, soit parce qu'une absence pour raisons familiales serait moins bien perçue.

Figure 18. Effet des horaires atypiques sur les chances de prise en charge de l'enfant lorsqu'il est malade par la mère ou par le père (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)



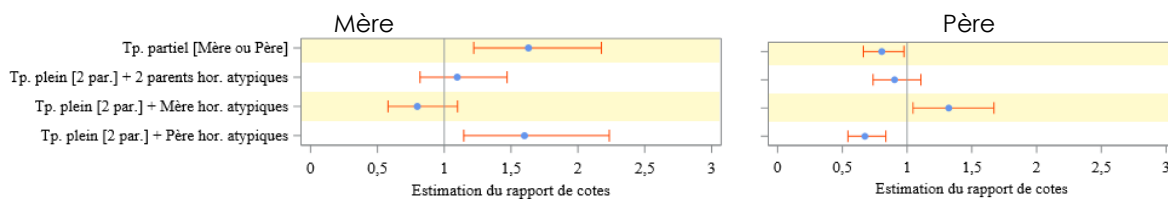
Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

S'agissant des tâches récurrentes de soin à l'enfant, l'implication des pères semble ici plus sensible à la disponibilité des mères. En particulier, on observe un réengagement des pères si la mère n'est pas disponible. Le cas des soins d'hygiène à l'enfant constitue un bon exemple de ce fait (Figure 19) : si la mère est la seule du couple à être en horaires atypiques, le père a 1,3 fois plus chances de s'occuper de laver l'enfant. En cas de temps partiel ou lorsque le père est le seul en horaires atypiques, son engagement est moins probable : s'agissant de l'hygiène de l'enfant, le père a 1,7 fois moins (soit 0,7 plus de chances à la lecture de la figure ci-dessous) de chances de s'en occuper lorsqu'il est le seul du couple en horaires atypiques.

Figure 19. Effet des horaires atypiques sur les chances du père et de la mère de laver l'enfant (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Le travail à horaire atypiques tend donc à créer des contraintes supplémentaires qui rendent les parents moins disponibles pour la réalisation de tâches parentales essentielles pour les enfants. Lorsque les emplois du temps sont asynchrones, le parent dont l'emploi du temps est le moins contraint va alors s'investir davantage. On constate que dans le cas des mères, elles se surinvestissent pour compenser l'indisponibilité des pères, lorsqu'elles-mêmes sont disponibles (temps partiel ou horaires standards) et les pères, *de facto*, diminuent leur investissement. *A contrario*, dans le cas des pères, l'indisponibilité ou les plus grandes contraintes dans l'emploi des mères se traduisent bien par un plus grand engagement de leur part dans les tâches parentales récurrentes ; toutefois, les mères ne réduisent pas significativement leur implication dans ces tâches.

Les mères restent bien les cheffes d'orchestre de la prise en charge des enfants, quelle que soit la configuration de leur emploi du temps. Elles vont davantage aménager leur emploi du temps pour se rendre disponible en cas d'aléas au quotidien. Les horaires atypiques ne modifient pas fondamentalement ce déséquilibre entre conjoints. On note toutefois que les horaires atypiques ont pour effet de réengager les pères dans certaines tâches pour seconder leur conjointe lorsque celle-ci a de fortes contraintes professionnelles. Il s'agit bien de seconder et non de remplacer, car même sujettes à ces contraintes, les mères ne réduisent par leur investissement dans les tâches parentales comme peuvent le faire les pères dans une situation similaire.

3.5 Vies scolaire et sociale de l'enfant : une priorisation de l'engagement des parents selon leurs contraintes professionnelles

Les tâches observées jusqu'à présent (qu'elles soient domestiques ou parentales) revêtaient un caractère obligatoire : les parents ne peuvent pas se soustraire au fait de laver le linge, ni de trouver un moyen de s'occuper de leur enfant quand il est malade. La vie quotidienne de l'enfant est pourtant ponctuée de moments qui impliquent les parents et qui ne revêtent pas ce caractère obligatoire. C'est par exemple le cas du suivi scolaire de l'enfant (les parents peuvent en théorie adopter une attitude très passive ou au contraire très proactive) et de l'encadrement de la vie sociale de l'enfant (un parent peut choisir de limiter les activités extrascolaires de son enfant pour limiter les contraintes de déplacement par exemple). Ces tâches ont donc un caractère, en théorie, non-essentiel. Toutefois, les analyses montrent que les parents y attachent parfois davantage d'importance qu'aux autres tâches listées jusqu'à présent.

Vie scolaire de l'enfant

Le premier temps de cette étude propose de s'attarder sur la vie scolaire de l'enfant. L'enquête Elfe propose une série de questions posées sur le fait de savoir si les parents participent ou non aux sorties scolaires, à la kermesse de l'école, sont membres de l'association de parents d'élèves, assistent aux réunions de cette même association ou assistent à des réunions d'information avec les enseignants (Tableau 16). Ces questions sont intéressantes dans la mesure où elles recouvrent différentes dimensions de la composante scolaire.

Tableau 16. Implication des parents dans la vie sociale et scolaire de l'enfant

	Deux parents	Mère seulement	Père seulement	Aucun des deux	Total
Participer à des réunions d'information avec les enseignants	34	43	9	14	100
Participer à la kermesse de l'école	37	17	22	24	100
Accompagner une sortie scolaire	7	22	8	63	100
Assister aux réunions de l'association de parents d'élèves	6	19	8	68	100
Être membre de l'association de parents d'élèves	4	17	5	75	100

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : 4 % des enfants du champ ont deux parents membres de l'association de parents d'élèves contre 75 % des enfants du champ qui n'ont aucun parent adhérent à l'association de parents d'élèves.

Certaines activités sont très investies comme la participation aux réunions d'information avec les enseignants (86 % ont au moins un parent qui y participe), ou à la kermesse de l'école (74 %). Les pères s'investissent plus dans les kermesses, alors que les mères sont majoritaires à participer aux réunions d'informations avec les enseignants. Si pour près d'un tiers des enfants, ces activités sont réalisées par les deux parents, on note tout de même un clivage entre des mères qui réalisent les tâches plus en lien avec le travail éducatif, et des pères dont l'investissement dans la vie scolaire de leur enfant s'orientent plutôt vers les loisirs.

D'autres activités – sans doute perçues comme moins centrales pour le bon déroulé de la scolarité et de la vie scolaire de l'enfant ou plus contraignantes du point de vue l'articulation travail-famille – le sont bien moins : c'est le cas par exemple de l'accompagnement des sorties scolaires (63 % des enfants n'ont aucun parent qui y participe) ou le fait de s'impliquer auprès de l'association de parents d'élèves (75 % des enfants n'ont aucun parent membre de l'association de parents d'élèves). On remarque que le travail d'implication dans la vie scolaire est plutôt du côté des mères : elles sont entre 17 % et 22 % à s'investir seules dans les associations de parents d'élèves ou à accompagner des sorties scolaires.

Le Tableau 17 montre la façon dont la propension des pères et des mères à s'investir dans la vie scolaire varie selon la configuration des horaires de travail dans la famille. L'investissement dans certaines activités scolaires semble très sensible à la disponibilité des parents, en lien avec l'atypie des horaires de travail. Ainsi, 25 % des mères participent à l'accompagnement de sorties scolaires lorsqu'elles sont en horaires atypiques, contre 35 % lorsqu'il y a du temps partiel au sein du foyer. L'organisation horaire liée aux horaires atypiques paraît faciliter l'investissement dans ce type d'activité puisque lorsque les temps parents sont à temps plein et en horaires standards, ce taux de participation à l'accompagnement des sorties scolaires tombe à 20 %. L'investissement mesuré par l'adhésion à l'association de parents d'élève suit la même tendance. D'autres sphères sont moins sensibles aux horaires de travail comme les réunions avec l'enseignant ou le fait d'être membre de l'association de parents.

Tableau 17. Investissement dans la sphère scolaire des pères et des mères selon le type d'horaires de travail

	Sorties scolaires		Réunions avec l'enseignant		Kermesse de l'école		Membre de l'association de parents élèves		Réunions de parents d'élèves	
	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	28	15	77	43	54	59	21	8	25	13
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	29	18	76	47	54	59	19	9	25	13
Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	25	10	76	45	52	60	20	8	25	12
Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	18	14	79	39	52	58	17	6	23	13
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	20	14	79	49	51	58	16	8	21	12
Temps partiel [Mère ou Père]	35	15	77	41	55	59	24	9	26	14

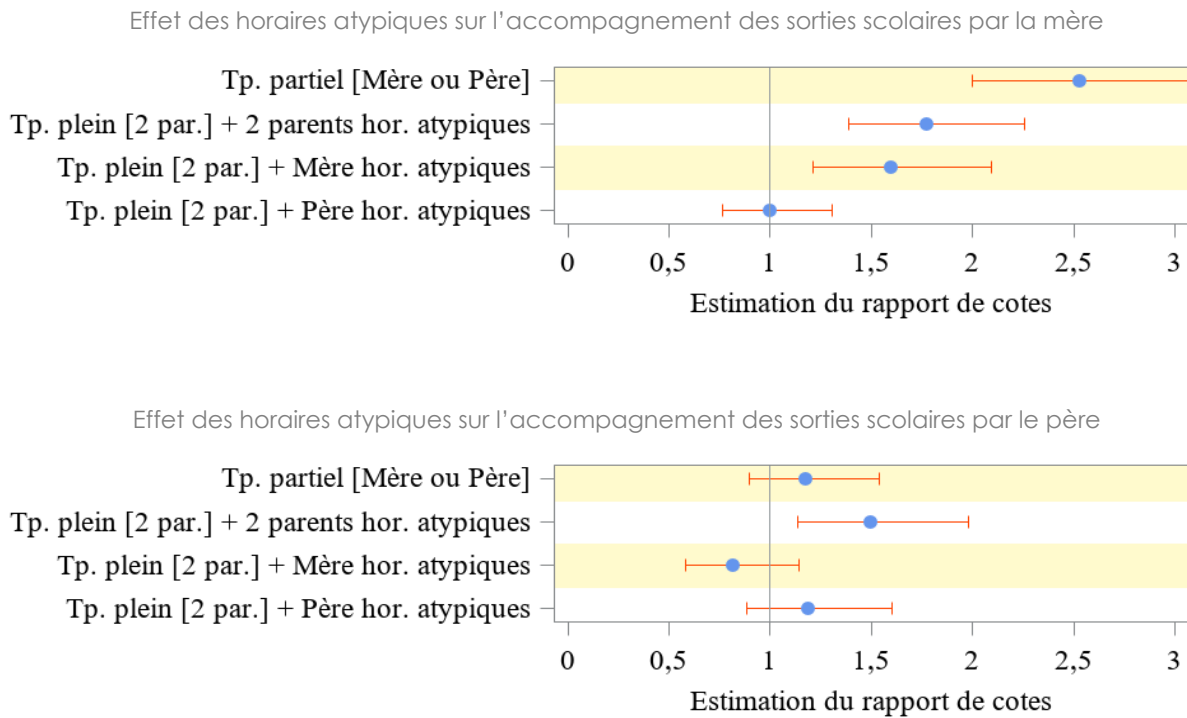
Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : 28 % des enfants du champ voient leur mère s'impliquer dans l'accompagnement de leurs sorties scolaires.

Les graphiques suivants (Figure 20) confirment toutes choses égales par ailleurs que lorsque la mère a des horaires atypiques (de façon conjointe ou seule), elle est plus susceptible d'accompagner les sorties scolaires de son enfant (entre 1,6 et 1,7 fois plus de chances que le groupe de référence). Une tendance similaire se dessine pour les pères – bien que le résultat ne soit pas significativement différent de la situation de référence lorsque le père est le seul à avoir des horaires de travail atypiques.

Figure 20. Effet des horaires atypiques sur l'implication des parents dans l'accompagnement de sorties scolaires (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

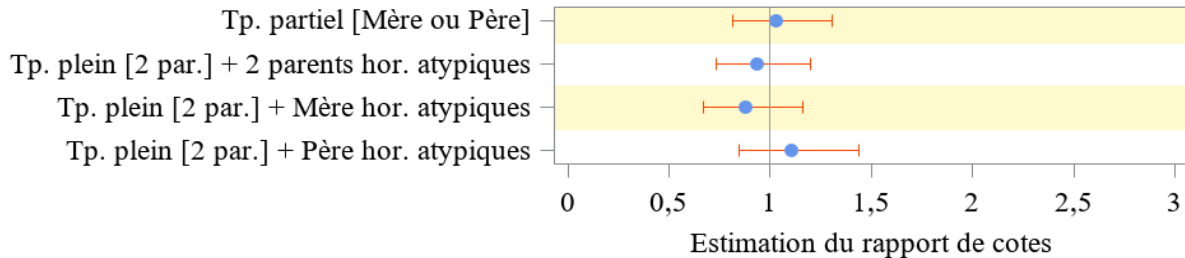
Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Cette plus forte propension des parents à horaires atypiques à accompagner les sorties scolaires pourrait être liée à un temps disponible en journée plus grand : en horaires décalés, travaillant de nuit, etc., ils peuvent libérer plus facilement un après-midi ou une matinée. Leur disponibilité est certes moins marquée que celle des parents à temps partiel, mais les différences restent statistiquement significatives avec les familles en horaires standards dont la rigidité des emplois du temps tendrait à les empêcher de se libérer pour prendre part aux sorties scolaires de leurs enfants.

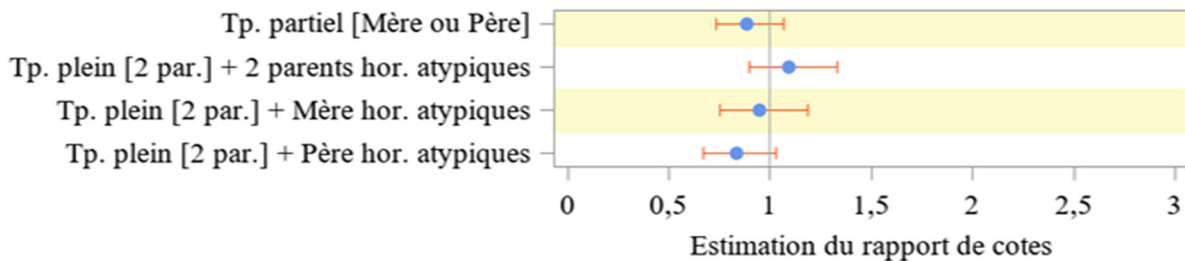
Les horaires atypiques affectent très différemment les autres dimensions de la vie scolaire. Près de 8 mères sur 10 assistent aux réunions avec les enseignants (contre 4 pères sur 10). Cette participation aux réunions n'est pas affectée par les horaires de travail, toutes choses égales par ailleurs (Figure 21).

Figure 21. Effet des horaires atypiques sur l'implication des parents aux réunions d'information scolaires (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)

Effet des horaires atypiques sur la participation de la mère aux réunions d'information avec l'enseignant



Effet des horaires atypiques sur la participation du père aux réunion d'information avec l'enseignant



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Quel que soit leur emploi du temps, les chances des parents d'assister à ce genre de réunions restent équivalentes. On peut penser que s'agissant de questions liées à la réussite scolaire de leur enfant, les parents font passer ces réunions en priorité sur leurs contraintes professionnelles et aménagent leur emploi du temps pour assister à ces réunions.

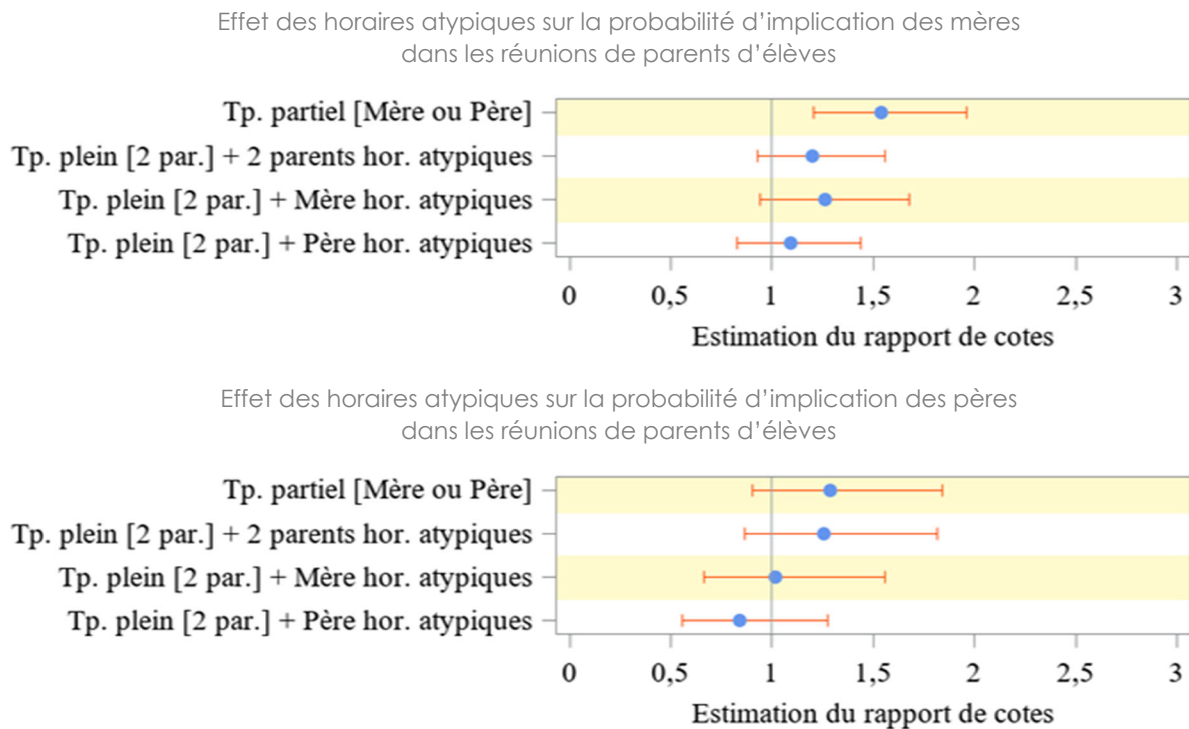
On peut noter en sus que les enseignants fixant les réunions d'informations après l'école ou le samedi matin, le fait d'être à temps partiel ne procure sans doute pas d'avantage pour assister à ce type de réunion. Leur très faible fréquence (le plus souvent une fois dans l'année) est également une possible raison du fait que les parents prennent la peine d'aménager leur emploi du temps pour y assister. Les parents sont alors peu sélectionnés au fait de leurs horaires de travail : il s'agit d'un engagement moindre et néanmoins important du point de vue des préoccupations en termes d'adaptation de l'enfant à l'environnement scolaire.

A la différence des sorties scolaires, l'égale participation des parents aux réunions d'informations quels que soient leurs horaires de travail témoigne de leurs priorités. Tous souhaitent rencontrer l'enseignant et l'entendre sur la question scolaire ; en revanche, tous ne souhaitent pas encadrer les sorties scolaires. Cette dernière activité est sans doute perçue comme moins essentielle au bon développement et à la réussite de l'enfant.

S'agissant des réunions de parents d'élèves : la participation est généralement basse (autour de 20 % pour les mères et de 8 % pour les pères). Toutes choses égales par ailleurs (Figure 22), les parents aux horaires atypiques ne se distinguent pas des parents aux horaires standard. Ce non-effet des horaires de travail est d'autant plus remarquable qu'à l'instar des sorties scolaires, on aurait pu s'attendre à ce que leur implication soit facilitée par leur disponibilité à des créneaux décalés par rapport aux autres parents.

Notons que le facteur disponibilité est important ici puisque les familles à temps partiel se démarquent par leurs chances accrues de participer à ces réunions. Néanmoins, le faible degré de priorité donné aux réunions de parents d'élèves, comparativement aux réunions avec l'enseignant, explique très certainement le faible effet constaté ici.

Figure 22. Effet des horaires atypiques sur l'implication des parents aux réunions de parents d'élèves (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Enfin, si la participation aux réunions avec les enseignants, ou de parents d'élèves, constituent des marqueurs de l'investissement des parents dans la vie scolaire de l'enfant, on peut voir ces deux dimensions comme engageantes pour les parents. Elles participent d'un travail parental qui suppose un intérêt et un suivi de la question scolaire assidu en amont et en aval de ces réunions.

Assister aux kermesses scolaires semble alors se situer sur un autre registre : celles-ci constituent la face ludique de la question scolaire. On observe une différence sexuée entre pères et mères : près de 50 % des mères déclarent assister aux kermesses scolaires contre 60 % des pères. Cela dénote une répartition des tâches relatives à l'enfant qui semble assez classique : les mères sont investies sur tous les pans de la vie de l'enfant – des soins aux loisirs –, là où les pères semblent davantage centrés sur les loisirs. Si leur engagement sur le plan du suivi scolaire reste très limité, les pères tendraient tout de même à marquer symboliquement leur présence à la travers la participation à ces événements. Les chances d'assister aux kermesses ne varient pas selon les horaires de travail. Les parents tendent à se rendre disponibles pour ces événements, quelles que soient leurs contraintes professionnelles. Si les déséquilibres subsistent entre pères et mères, cette implication dans les kermesses scolaires (en particulier pour les pères) va dans le sens d'une norme d'engagement parental dans la vie de l'enfant et dans sa scolarité ; scolarité qui ne se résume pas de façon unidimensionnelle au travail scolaire, mais qui englobe également l'école comme lieu de socialisation de l'enfant.

Vie sociale de l'enfant

On considère dans un second temps une série de variables dont on estime qu'elles sont illustratives de la vie sociale de l'enfant : est-ce que l'enfant a bénéficié d'une fête d'anniversaire ? l'enfant peut-il inviter des copains/copines à la maison ? l'enfant fréquente-t-il le périscolaire régulièrement ? Le Tableau 18 décrit la distribution de ces différentes variables. On pourrait ainsi définir ces temps comme les temps qui ne sont pas des temps éducatifs en milieu scolaire ou des temps passés en coprésence avec les parents.

Tableau 18. Activités sociales de l'enfant selon le type d'horaires de travail

	Vie sociale de l'enfant		
	L'enfant a une fête d'anniversaire	L'enfant invite des copains/copines au domicile une fois dans le mois	L'enfant fréquente le périscolaire plus de 2 fois/semaine
Ensemble	72	34	23
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	72	33	21
Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	72	29	25
Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	69	31	30
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	75	26	35
Temps partiel [Mère ou Père]	73	38	19

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

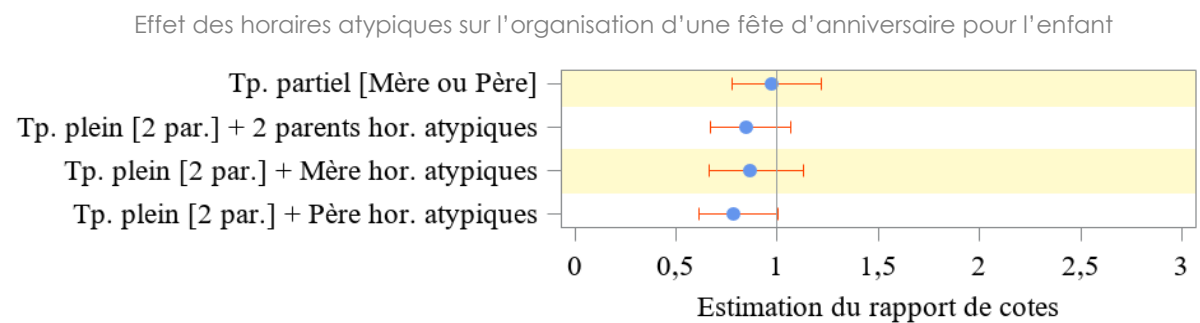
Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : 72 % des enfants ont eu une fête d'anniversaire.

Près des trois quarts des enfants ont bénéficié d'une fête pour leur anniversaire, un tiers a pu inviter des copains ou des copines une fois par mois chez lui et environ un quart fréquente l'accueil périscolaire plus de deux fois dans la semaine. Nous faisons l'hypothèse que ces activités peuvent être affectées par la disponibilité des parents : des parents moins disponibles peuvent limiter les invitations d'amis, ou doivent davantage se reposer sur des modes de garde et d'accueil pour parvenir à concilier travail et famille.

Les fêtes d'anniversaire sont préservées des horaires de travail : 73 % des enfants de parents à temps partiel, 75 % des enfants de parents à temps complet et en horaires standard et 72 % des enfants de parents en horaires atypiques ont droit à une fête d'anniversaire. Toutes choses égales par ailleurs (Figure 23), les différences ne sont pas significatives entre les groupes observés.

Figure 23. Effet des horaires atypiques sur les fêtes d'anniversaires (situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

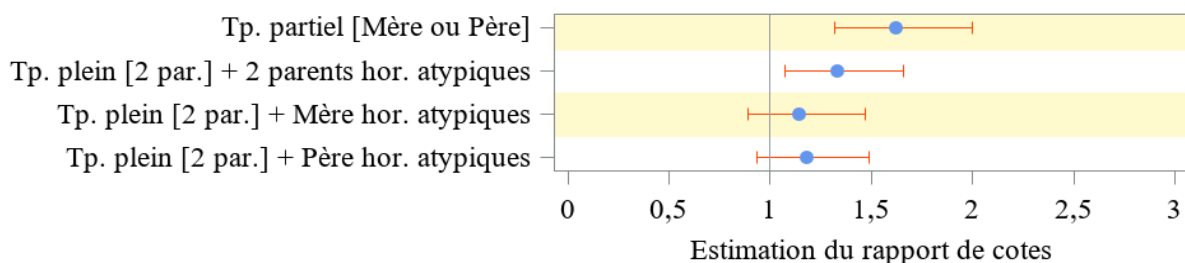
Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standard et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

A l'instar de la vie scolaire et des réunions avec les enseignants, le caractère exceptionnel des fêtes d'anniversaire peut expliquer le peu de sensibilité de cette dimension vis-à-vis des horaires de travail des parents. Sur un temps organisé et prévu à l'avance, les parents ont la possibilité d'aménager leur emploi du temps de sorte que les impératifs professionnels ne fassent pas obstacle à la bonne tenue de l'événement. Par ailleurs, le jalon que marque ce type de fête dans la vie de l'enfant en fait un événement important à maintenir pour les familles. Aussi, les fêtes d'anniversaire font partie de ces éléments de la vie de l'enfant protégés par les parents des aléas potentiels de leur vie professionnelle.

Les invitations d'amis au domicile sont moins répandues ; et ce dans toutes les familles. Les familles à temps partiel se démarquent toutefois, en accueillant plus souvent d'autres enfants à leur domicile, à l'inverse des familles à temps complet et en horaires standards qui en accueillent le moins souvent. Toutes choses égales par ailleurs on observe ainsi que les enfants de parents à temps partiel ont 1,6 fois plus de chances d'accueillir un ou une camarade chez eux au moins une fois par mois, par rapport aux enfants où les deux parents travaillent à horaires standards. Si l'on n'observe pas de différence significative avec les enfants où seul un parent est en horaires atypiques, les familles où les deux parents sont en horaires atypiques se démarquent. Ces enfants ont 1,3 fois plus de chances de pouvoir inviter des copains ou des copines chez eux une fois dans le mois. Une piste explicative serait que les situations où les deux parents sont en horaires atypiques correspondent à des situations où les deux travaillent de façon décalée ou changeante. Par exemple, les deux parents travaillent en horaires postés ou de nuit, et sont donc disponibles certains ou tous les après-midis. Combiné à une possible organisation en relais, cela peut rendre ces familles davantage disponibles pour accueillir des enfants au domicile à des temps où les autres familles sont prises par les impératifs professionnels.

Figure 24. Effet des horaires atypiques sur l'invitation d'amis au domicile
(situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)

Effet des horaires atypiques sur la probabilité que des copains ou des copines soient invités au moins une fois dans le mois



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

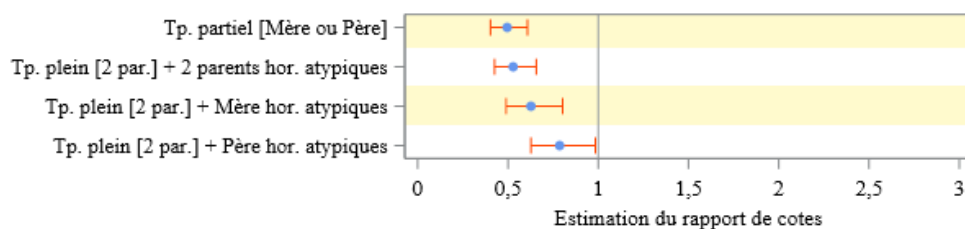
Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

Dans le même sens, les analyses font ressortir que les enfants de parents en horaires atypiques ont moins de chances de fréquenter le périscolaire de façon fréquente. Ce sont les familles aux horaires standards qui sont le plus susceptibles de fréquenter ce type d'accueil (35 %). Toutes choses égales par ailleurs (Figure 25), les enfants ont entre 1,2 et 2 fois moins de chances (probabilité inverse relativement au graphique ci-dessous) de fréquenter le périscolaire selon leur situation, par rapport à la situation de référence.

Figure 25. Effet des horaires atypiques sur la fréquentation du périscolaire
(situation de référence : les deux parents sont à temps plein et en horaires standards)

Effet des horaires atypiques sur la probabilité de fréquentation de l'accueil périscolaire au moins 3 fois dans la semaine



Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : Le rapport de cotes correspond au nombre de chances supplémentaires (x fois plus de chances) de connaître l'évènement plutôt que de ne pas le connaître relativement à la situation de référence (pères et mères tous deux en horaires standards et à temps plein), toutes choses égales par ailleurs.

La plus grande propension des familles à horaires non-standards à ne pas envoyer leur enfant au périscolaire tient sans doute au fait que leurs horaires de travail ne correspondent pas aux besoins « classiques » auxquels répond l'offre périscolaire. Le travail en décalé ou posté rend ces parents potentiellement disponibles pour aller chercher leurs enfants et s'en occuper à des créneaux horaires où les familles à horaires standards ont quant à elles besoin de recourir à un mode d'accueil. En ce sens, les horaires atypiques paraissent être une opportunité pour les parents : en désynchronisant leur emploi du temps de celui de leurs enfants (les parents ne travaillent pas en journée, de façon calée sur le rythme de l'école), ils peuvent assurer une présence auprès de leurs enfants, de la même manière que les parents ayant recours à du temps partiel. Néanmoins, ces analyses ne permettent pas de voir si les spécificités de leurs emplois de travail requièrent un mode d'accueil à d'autres moments – moments qui ne seraient, eux, pas couverts par l'offre publique de garde d'enfants. Ce qui apparaît donc ici comme une opportunité et un effet positif des horaires atypiques pourrait être compensé par des contraintes plus importantes à d'autres moments de la semaine. Il est également possible que le non-recours au périscolaire soit en fait compensé par le recours à d'autres modes d'accueil plus souples. En effet, les spécificités des horaires atypiques poussent sans doute également les familles à se tourner vers des modes de prise en charge compatibles avec les spécificités et aléas de leur emploi du temps – à ce titre, on peut penser que les grands-parents constituent par exemple une ressource facilement mobilisable (car non-rémunérée, non cadrée par des horaires, et plus faciles à adapter à des changements imprévus) pour les familles qui peuvent y faire appel⁸.

3.6 Des pratiques à portée éducative préservées des contraintes de la sphère professionnelle

Le dernier pan de l'analyse proposée dans ce rapport concerne les pratiques à portée éducative des parents. Par pratiques à portée éducative (repris dans la plupart des cas sous la terminologie de pratiques éducatives), nous entendons des pratiques que parents et enfants réalisent en co-présence. Ces activités se démarquent de tâches de soin « pures » comprenant la couverture des besoins physiologiques de l'enfant (hygiène, alimentation, sommeil par exemple) et les tâches de prise en charge au quotidien et à ses sociabilités (emmener l'enfant à l'école, aller le chercher à l'école). Elles participent activement au développement, au bien-être et aux apprentissages de l'enfant par une interaction avec les parents ; cela

⁸ Si la question des grands-parents reste très annexe dans ce dossier d'étude, des analyses préliminaires sur leur rôle ont bien été menées et mériteraient d'être étayées. De manière plus générale, ce dossier laisse de côté la question des modes de garde des parents aux horaires de travail atypiques, dont on peut supposer qu'ils sont spécifiques au regard de la particularité de l'organisation de leur temps de travail, ainsi que la question des soutiens et aides informelles que les parents reçoivent et qui leur permettent d'ajuster leurs pratiques parentales. Nous renvoyons vers les travaux autour de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants pour le premier point (voir notamment Bressé, Le Bihan et Martin, 2007), tandis que le second point fait l'objet d'approfondissements dans le cadre du partenariat Elfe-Cnaf.

se rapproche des activités d'éveil, si tant est que l'on conçoive cette notion dans une acception large (stimulation de l'enfant sur le plan cognitif, non-cognitif, émotionnel, moteur, etc.). Dans certaines configurations familiales, ces activités peuvent faire l'objet d'un investissement stratégique de la part des parents pour donner à leurs enfants un avantage différentiel par rapport aux autres enfants du même âge.

L'enquête Elfe liste 14 activités au sujet desquelles on demande aux parents s'ils les réalisent avec leur enfant : Colorier, Faire du découpage, Raconter des histoires, Chanter, **Relire un album**, Réciter l'alphabet, Réciter les chiffres, **Copier des mots**, Faire des puzzles, Jouer à des jeux de mémoire, **Ranger ses affaires**, Jouer à la balle, **Faire du vélo**, Jouer à des jeux vidéo. Les résultats étant similaires pour un grand nombre de ces activités, nous proposons ici de n'en retenir que 4 à titre d'exemple (en gras ci-dessus). Le Tableau 19 présente leur distribution et leur répartition entre pères et mères.

Il faut tout d'abord noter que ces activités sont pour certaines peu clivantes : quasiment l'ensemble des enfants rangent leurs affaires avec leurs parents, les trois quarts relisent un album, et respectivement 96 % et 91 % copient des mots et font du vélo. Ces activités sont donc globalement largement répandues au sein des familles, à quelques nuances près. Bien qu'une grande majorité des enfants réalisent ces activités, tous ne les font pas de la même façon. Tout d'abord, ces activités sont principalement réalisées avec la mère : s'agissant du rangement des affaires avec l'enfant, on observe un écart de 10 points entre les pères et les mères en faveur des mères. Cet écart existe et est toujours en faveur des mères. Seuls les activités physiques et sportives et les jeux vidéo montrent un engagement plus grand des pères. 81 % des enfants font du vélo avec leur père contre 73 % des mères.

Tableau 19. Pratiques éducatives réalisées par les pères et les mères avec l'enfant selon le type d'horaires de travail

	Ranger ses affaires			Relire un album			Copier des mots			Faire du vélo		
	Mère	Père	Un des deux	Mère	Père	Un des deux	Mère	Père	Un des deux	Mère	Père	Un des deux
Ensemble	90	80	97	53	50	73	87	80	96	73	81	91
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires atypiques	91	79	98	55	50	75	88	82	95	75	83	92
Temps plein [2 parents] + Mère horaires atypiques	90	82	99	51	48	70	89	79	97	69	79	89
Temps plein [2 parents] + Père horaires atypiques	91	77	98	52	50	72	87	82	97	74	80	92
Temps plein [2 parents] + 2 parents horaires standards	92	82	97	52	51	75	86	82	96	72	80	89
Temps partiel [Mère ou Père]	90	79	96	53	50	73	85	78	95	74	81	91

Source : Enquête Elfe à 5,5 ans (Ined-Inserm-EFS)

Champ : Enfants dont les parents sont en couple, biactifs et de sexes différents (n=6425)

Lecture : 73 % des enfants du champ font du vélo avec leur mère, 81 % avec leur père et 91 % avec au moins l'un des deux.

Cet aspect de la vie de l'enfant est également peu touché par les horaires atypiques des parents : on n'observe aucune différence significative d'engagement des parents dans ces activités en fonction de leurs horaires de travail (en descriptif, mais toutes choses égales par ailleurs également). Autrement dit, quel que soit leur emploi du temps, pères et mères ne sacrifient pas ces activités éducatives. Ils continuent de les réaliser dans les mêmes proportions qu'ils soient à temps complet ou partiel, en horaires atypiques ou non.

Cette absence de différence confirme que les parents « protègent » leurs enfants de leurs contraintes d'emploi du temps. Si, comme évoqué plus tôt, le bien-être parental, le climat conjugal ou la division des tâches domestiques peut être affecté par le travail atypique, les pratiques éducatives restent quant à elles préservées. Du point de vue de l'enfant, les horaires de travail des parents, ne diminuent pas, ni n'augmentent ses chances de réaliser l'ensemble des activités perçues comme bénéfiques pour son bien-être.

Conclusion

Ce rapport de recherche s'est spécifiquement intéressé au quotidien des familles (couples hétérosexuels biactifs où vit au moins un enfant de 5 ans et demi) et aux conséquences du travail à horaires atypiques (ou non-standards) sur ce quotidien à partir des données de l'enquête de cohorte Elfe. Les nombreux travaux portant sur les horaires de travail atypiques *en général* insistent bien sur l'idée qu'atypique n'est pas synonyme de marginal. Travailler en horaires décalés, extensifs ou changeants n'est pas une situation rare ; cette assertion se vérifie tout particulièrement chez les parents de jeunes enfants.

Pour cette population aussi, **le travail à des horaires non-standards est largement répandu**. Si la situation majoritaire reste celle où l'un des parents est à temps partiel (40 %), la situation où les deux membres du couple sont à temps plein et ne déclarent pas d'horaires ou de volume d'heures de travail hebdomadaire est très minoritaire (8 %). Parmi les parents biactifs à temps plein, les deux membres du couple sont concernés par des horaires non-standards dans 41 % des cas. Le travail atypique n'est toutefois pas exactement de même nature pour tout le monde. Les pères sont davantage sujets au travail atypique que les mères. Celui-ci est également plus répandu chez les cadres et professions libérales, que chez les ouvriers et les employés. La nature de ce travail atypique change toutefois selon ces mêmes caractéristiques sociales : cadres et professions libérales sont plus exposés à des durées de travail extensives, alors qu'ouvriers et employés sont davantage exposés au travail les weekends.

Pour les jeunes parents, **être en horaires atypiques modifie l'organisation au quotidien**. Ces modifications ne sont toutefois pas de même nature selon les pans de la vie quotidienne considérés : 1) on note globalement un renforcement des inégalités entre conjoints dans la répartition des tâches domestiques (vaisselle, ménage, etc.) – les femmes prennent davantage en charge ces tâches lorsque leur conjoint est en horaires atypiques, mais l'inverse n'est pas vrai ; 2) on perçoit la mise en place d'un relais entre parents en ce qui concerne les tâches parentales (laver l'enfant, manger avec lui, etc.) : les parents assurent la présence et les soins auprès de l'enfant à tour de rôle, et au détriment de leur temps en coprésence ; et enfin, 3) on n'observe pas de différence d'implication des parents dans les activités éducatives et scolaires. Il semble même qu'à certains égards, les horaires décalés soient une opportunité de s'investir auprès de l'enfant (cela s'observe dans l'accompagnement de sorties scolaires par exemple, ou par le temps moindre passé dans les accueils périscolaires des enfants de parents sujets aux horaires atypiques).

D'un point de vue subjectif, le sentiment de rencontrer des difficultés dans l'articulation travail-famille est plus fréquent chez les parents à horaires atypiques. Ces horaires affectent le climat conjugal : ils favorisent les disputes entre conjoints relatives au travail (essentiellement lorsque la mère est sujette à des horaires atypiques), mais n'ont pas d'effet sur les disputes liées à la parentalité et aux enfants (alors même que ce sont les sujets de tensions le plus fréquents dans les couples en général).

De ces observations, il se dégage que si les horaires de travail non-standards pourraient être perçus comme une organisation familiale alternative permettant de s'investir davantage – ou autrement – dans la parentalité, il semble que leurs effets sont en fait très questionnables. Le temps partiel constitue de toute évidence une facilité dans l'organisation de l'emploi du temps pour les familles et l'investissement auprès des enfants. Les horaires atypiques, quant à eux, n'octroient pas un volume de temps disponible supplémentaire, mais modifient qualitativement l'organisation au quotidien. Aussi, l'atypie horaire semble plutôt subie et est davantage associée à un sentiment de contraintes de la part des parents.

Ce rapport de recherche met ainsi l'emphase sur la façon dont **les horaires atypiques semblent avoir des effets négatifs sur le bien-être des parents et sur le climat conjugal** : elle renforce le sentiment de difficultés à concilier travail et famille, favorise les conflits entre conjoints, accentue les déséquilibres dans la participation aux tâches domestiques, et désynchronise les emplois du temps parentaux.

Toutefois, la sphère parentale (au sens de l'ensemble de ce qui a trait à l'enfant) reste protégée : la désynchronisation des emplois du temps favorise le fonctionnement en relais, les parents assurent donc bien les soins aux enfants en réduisant leur temps en coprésence ; les difficultés ressenties à concilier travail et famille n'amène pas à réduire l'investissement dans les tâches éducatives auprès des enfants comparativement aux autres familles ; les conflits conjugaux portent principalement sur la question du travail et non pas sur la question des enfants ; enfin, certaines configurations favorisent l'investissement des pères dans les tâches parentales pour compenser l'indisponibilité des mères (voire même dans certaines tâches domestiques comme la vaisselle). Plus généralement, **les enfants ne semblent pas affectés outre mesure dans leurs activités quotidiennes par les horaires atypiques de leurs parents**.

Aussi, si les horaires atypiques ont des conséquences mitigées selon que l'on se place du côté des enfants ou des parents et selon les dimensions observées, il semble qu'il s'agisse moins d'un modèle à promouvoir qu'un type d'organisation auquel apporter du soutien. D'un point de vue analytique, l'étude des horaires atypiques semble également une entrée de choix pour saisir la dynamique des inégalités en permettant de voir comment les contraintes de la vie quotidienne contribuent à creuser ou combler les déséquilibres entre conjoints dans les différents domaines qui la composent.

Références

- ✓ Bassok Daphna, Fitzpatrick Maria, Greenberg Erica, Loeb Susanna, 2016, « Within- and Between-Sector Quality Differences in Early Childhood Education and Care », *Child Development*, 87(5), p. 1627-1645.
- ✓ Bodier Marceline, Buisson Guillemette, Lapinte Aude, Robert-Bobée Isabelle, 2015, « Couples et familles : entre permanences et ruptures ».
- ✓ Boulin Jean-Yves, Lesnard Laurent, 2016, « Travail dominical, usages du temps et vie sociale et familiale : une analyse à partir de l'enquête Emploi du temps », *Economie et statistique*, 486(1), p. 149-182.
- ✓ Boulin Jean-Yves, Lesnard Laurent, 2017, *Les batailles du dimanche*, Paris, Presses Universitaires de France, Le lien social, 280 p.
- ✓ Bressé Sophie, Le Bihan Blanche, Martin Claude, 2007, « La garde des enfants en dehors des plages horaires standard », *Etudes et Résultats*, 551, p. 8.
- ✓ Bressé Sophie, Le Bihan Blanche, Martin Claude, 2008, « Qui prend soin des enfants en dehors des horaires de service ? », in *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Presses de l'EHESP, Rennes, Lien social et politiques, p. 335-350.
- ✓ Brugeilles Carole, Sebillé Pascal, 2013, « Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires », *Informations sociales*, 176(2), p. 24-30.
- ✓ Campéon Arnaud, Le Bihan Blanche, Martin Claude, Gardin Guillaume, 2005, « Expérimentation d'une offre de garde face aux horaires de travail atypiques et flexibles », *Revue des politiques sociales et familiales*, 80(1), p. 25-40.
- ✓ Carriero Renzo, Ghysels Joris, Van Klaveren Chris, 2009, « Do parents coordinate their work schedules? A comparison of Dutch, Flemish, and Italian dual-earner households », *European Sociological Review*, 25(5), p. 603-617.
- ✓ Cartier Marie, Collet Anaïs, Czerny Estelle, Gilbert Pierre, Lechien Marie-Hélène, Monchatre Sylvie, 2017, « Pourquoi les parents préfèrent-ils la crèche ? Les représentations hiérarchisées des modes de garde professionnels », *Revue française des affaires sociales*, 2, p. 247-264.
- ✓ Champagne Clara, Pailhé Ariane, Solaz Anne, 2015, « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », *Économie et statistique*, 478(1), p. 209-242.
- ✓ Charavel Claire, 2016, « Avant et après l'école, qui prend en charge les jeunes enfants scolarisés ? », *Etudes et Résultats*, 959, p. 6.
- ✓ Charpentier Pascal, Meurs Dominique, 1987, *Conséquences des horaires atypiques sur la vie quotidienne des salariés*, Centre d'études de l'emploi, 97 p.
- ✓ Compton Janice, Pollak Robert A., 2014, « Family proximity, childcare, and women's labor force attachment », *Journal of Urban Economics*, 79, p. 72-90.
- ✓ Cour des comptes, 2013, « L'accueil des enfants de moins de 3 ans : une politique ambitieuse, des priorités à mieux cibler », Rapport thématique, Paris, Cour des comptes.
- ✓ Crenner Emmanuelle, 2011, « Prendre un congé parental total : une décision qui dépend essentiellement du nombre d'enfants et de l'emploi occupé auparavant », *Etudes et Résultats*, 751, p. 8.
- ✓ Daniel Audrey, 2004, « La prise en charge de la garde des jeunes enfants par l'aide informelle », *Revue des politiques sociales et familiales*, 77(1), p. 49-61.
- ✓ Debest Charlotte, 2014, *Le choix d'une vie sans enfant*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Le sens social, 202 p.
- ✓ Devetter François-Xavier, 2008, « Les temps de travail professionnels et les temps des enfants », in *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Rennes, Presses de l'EHESP, Lien social et politiques, p. 319-334.
- ✓ Durkheim Émile, 2013, *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, Quadrige, 416 p.
- ✓ Gosset-Connan Stéphanie, Oustry Pascale, Peplaw David, Langaud Stéphane, 2014, « Le besoin d'accueil atypique des enfants de moins de 6 ans dans le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre », *Revue des politiques sociales et familiales*, 115(1), p. 75-79.
- ✓ Goussard Lucie, Sibaud Laetitia, Nicole-Drancourt Chantal, 2016, « Mères en activité continue à temps plein et modes de garde », Rapport final, LISE/CNAM et DREES.
- ✓ Kitzmann Morgan, 2017, « La prise en charge des jeunes enfants par l'aide grand-parentale : un mode de garde composite », *Revue française des affaires sociales*, 2, p. 187-206.
- ✓ Kitzmann Morgan, 2018, « Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux

- tiers des jeunes enfants », *Etudes et Résultats*, 1070, 6 p.
- ✓ Lambert Anne, 2018, « Les incidences biographiques du travail mobile. Configurations familiales et rapports de genre », *L'Année sociologique*, Vol. 68(2), p. 315-340.
 - ✓ Lambert Anne, Langlois Laetitia, 2022, « Horaires atypiques de travail : les femmes peu qualifiées de plus en plus exposées », *Population et Sociétés*, n° 599, 4 p.
 - ✓ Lesnard Laurent, 2006, « Flexibilité et concordance des horaires de travail dans le couple », *Données sociales : La société française*, Edition 2016, p. 371-378.
 - ✓ Lesnard Laurent, 2009, *La famille désarticulée : Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, Paris, Presses Universitaires de France, Le lien social, 208 p.
 - ✓ Letroublon Claire, Daniel Catherine, 2018, « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *DARES Analyses*, 30, 4 p.
 - ✓ Maublanc Séverine, 2009, « 5. Horaires de travail et investissement des pères », in *Entre famille et travail : des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, La Découverte, Recherches, p. 121-140.
 - ✓ Nguyen Arthur, 2022, « Le travail en horaires atypiques en 2021 », *DARES Résultats* N° 52, 4 p.
 - ✓ Observatoire national de la petite enfance (Onape), 2017, « L'accueil du jeune enfant en 2016 », *Données statistiques, Rapport 2017*, Observatoire national de la petite enfance (Onape).
 - ✓ Pailhe, Ariane, Anne Solaz, et Maxime To, "Can Daddies Learn How to Change Nappies? Evidence from a Short Paternity Leave Policy", Document de travail Ined no. 240, 90 p.
 - ✓ Presser Harriet B., 1999, « Toward a 24-Hour Economy », *Science*, 284(5421), p. 1778-1779.
 - ✓ Presser Harriet B., 2003, *Working in a 24/7 Economy: Challenges for American Families*, Russell Sage Foundation.
 - ✓ Rauch Capucine, 2021, "Social Inequalities and the Desynchronisation of Sleep Within Couples", *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 522-523, p. 81-104
 - ✓ Thierry Xavier, Siméon Thierry, Céroux Benoît, 2023, Tensions dans les couples avec jeunes enfants. Climat conjugal et séparation dans la cohorte Elfe, *l'E-essentiel* n° 215, Cnaf.
 - ✓ Thierry Xavier, Siméon Thierry, 2020, « A trois ans et demi, les enfants d'origine modeste utilisent moins les dispositifs péri- et surtout extrascolaires » in *Portrait social de la France 2020*, Insee Références, p. 129-143
 - ✓ Villaume Sophie, Boyer Danielle, 2016, « Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux et aux grands-parents », *Etudes et Résultats*, 960, 8 p.
 - ✓ Villaume Sophie, Legendre Emilie, 2014, « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Etudes et Résultats*, 896, 8 p.
 - ✓ Virost Pauline, 2017, « Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes », *Etudes et Résultats*, 1014, 6 p.
 - ✓ Virost Pauline, Villaume Sophie, 2016, « Travail à temps complet et jeunes enfants : comment font les couples pour tout concilier ? », *Etudes et Résultats*, 0981, 8 p.

Table des figures

✓	Figure 1. Schéma théorique de la structure des effets des horaires atypiques	8
✓	Figure 2. Chiffres clés de l'enquête Elfe	9
✓	Figure 3. Frise chronologique des différentes étapes de l'enquête Elfe	9
✓	Figure 4. Distribution du nombre d'heures travaillées selon le parent de l'enfant Elfe	13
✓	Figure 5. Configurations possibles des horaires de travail lorsqu'au moins l'un des parents est à temps partiel	15
✓	Figure 6. Caractéristiques des horaires atypiques des mères toutes choses égales par ailleurs	21
✓	Figure 7. Caractéristiques des horaires atypiques des pères toutes choses égales par ailleurs	22
✓	Figure 8. Effet des horaires atypiques sur la variable de conciliation travail-famille	26
✓	Figure 9. Effet des horaires atypiques les chances d'aller chercher son enfant à l'école	27
✓	Figure 10. Effets des horaires atypiques sur les repas en famille	29
✓	Figure 11. Effets des horaires atypiques sur le sentiment que le travail déborde	32
✓	Figure 12. Effets des horaires atypiques sur le sentiment que la famille déborde	33
✓	Figure 13. Effet des horaires atypiques sur le climat conjugal	35
✓	Figure 14. Effet des horaires atypiques sur la répartition de la vaisselle au sein du couple	39
✓	Figure 15. Effet des horaires atypiques sur la répartition du ménage au sein du couple	39
✓	Figure 16. Effet des horaires atypiques sur les chances de prise en charge de l'enfant lorsqu'il est malade par la mère ou par le père	39
✓	Figure 17. Effet des horaires atypiques sur les chances du père et de la mère de laver l'enfant	39
✓	Figure 18. Effet des horaires atypiques sur l'implication des parents dans l'accompagnement de sorties scolaires	44
✓	Figure 19. Effet des horaires atypiques sur l'implication des parents aux réunions d'information scolaires	45
✓	Figure 20. Effet des horaires atypiques sur l'implication des parents aux réunions de parents d'élèves	46
✓	Figure 21. Effet des horaires atypiques sur les fêtes d'anniversaires	47
✓	Figure 22. Effet des horaires atypiques sur l'invitation d'amis au domicile	48
✓	Figure 23. Effet des horaires atypiques sur la fréquentation du périscolaire	47
✓	Figure 24. Effet des horaires atypiques sur l'invitation d'amis au domicile	48
✓	Figure 25. Effet des horaires atypiques sur la fréquentation du périscolaire	49

Table des tableaux

✓	Tableau 1. Description des effectifs de l'échantillon analytique -----	10
✓	Tableau 2. Distribution des horaires de travail variables selon le parent de l'enfant Elfe-----	11
✓	Tableau 3. Distribution du travail le weekend ou les jours fériés selon le parent de l'enfant Elfe -----	11
✓	Tableau 4. Distribution du travail en soirée selon le parent de l'enfant Elfe-----	12
✓	Tableau 5. Distribution des quotités de travail selon le parent de l'enfant Elfe -----	13
✓	Tableau 6. Caractéristiques de la distribution du nombre d'heures travaillées-----	14
✓	Tableau 7. Distribution de la variable synthétique d'horaires non-standard dans les familles-----	16
✓	Tableau 8. Perception de l'articulation travail-famille -----	18
✓	Tableau 9. Caractéristiques des familles selon le type d'horaires de travail -----	20
✓	Tableau 10. Répartition des tâches de fin de journées entre pères et mères selon le type d'horaires de travail -----	25
✓	Tableau 11. Présence d'un adulte au repas du soir de l'enfant selon les horaires de travail-----	28
✓	Tableau 12. Perception de l'articulation travail-famille des pères et des mères selon le type d'horaires de travail -----	31
✓	Tableau 13. Motifs déclarés des disputes entre parents-----	34
✓	Tableau 14. Répartition des tâches domestiques selon le type d'horaires de travail-----	36
✓	Tableau 15. Répartition des tâches parentales selon le type d'horaires de travail-----	40
✓	Tableau 16. Implication des parents dans la vie sociale et scolaire de l'enfant -----	42
✓	Tableau 17. Investissement dans la sphère scolaire des pères et des mères selon le type d'horaires de travail -----	43
✓	Tableau 18. Activités sociales de l'enfant selon le type d'horaires de travail -----	47
✓	Tableau 19. Pratiques éducatives réalisées par les pères et les mères avec l'enfant selon le type d'horaires de travail -----	50
✓	Tableau 20. Distribution des variables relatives aux tâches quotidiennes faisant référence à la journée en cours-----	59
✓	Tableau 21. Distribution de la variable LAVB recodée-----	59
✓	Tableau 22. Distribution des variables EMECO et CHECO -----	60
✓	Tableau 23. Distribution de la variable MALADE (recodée)-----	61
✓	Tableau 24. Activités pratiquées avec l'enfant selon le parent -----	62
✓	Tableau 25. Distribution de la variable GPERISAV-----	62
✓	Tableau 26. Distribution de la variable COPCZ -----	63
✓	Tableau 27. Distribution de la variable FETANNIV -----	63
✓	Tableau 28. Difficultés à articuler travail et famille selon la quotité travaillée -----	64
✓	Tableau 29. Difficultés à articuler travail et famille selon la durée de travail hebdomadaire -----	65
✓	Tableau 30. Difficultés à articuler travail et famille selon la fréquence du travail en soirée -----	65
✓	Tableau 31. Difficultés à articuler travail et famille selon la régularité des horaires-----	66
✓	Tableau 32. Difficultés à articuler travail et famille selon la fréquence du travail le weekend et/ou les jours fériés -----	66

Annexe : extraits commentés du questionnaire

Les variables sur les tâches parentales régulières

Ce matin, pouvez-vous me dire qui s'est occupé de choisir les vêtements de [ENFANT ELFE] ?

- Lui/Elle seul-e
- Lui/Elle avec l'aide de sa mère
- Lui/Elle avec l'aide de son père
- Sa mère seule
- Son père seul
- Votre conjoint-e seul-e (non-applicable dans notre échantillon analytique)
- Quelqu'un d'autre
- Ses vêtements n'ont pas été spécialement choisis
- NSP
- Refus

Et toujours ce matin, qui s'est occupé d'habiller [ENFANT ELFE] ?

- Lui/Elle seul-e
- Lui/Elle avec l'aide de sa mère
- Lui/Elle avec l'aide de son père
- Sa mère seule
- Son père seul
- Votre conjoint-e seul-e (non-applicable dans notre échantillon analytique)
- Quelqu'un d'autre
- NSP
- Refus

Et toujours ce matin, qui s'est occupé de coiffer [ENFANT ELFE] ?

- Lui/Elle seul-e
- Lui/Elle avec l'aide de sa mère
- Lui/Elle avec l'aide de son père
- Sa mère seule
- Son père seul
- Votre conjoint-e seul-e (non-applicable dans notre échantillon analytique)
- Quelqu'un d'autre
- Il ne se coiffe jamais
- NSP
- Refus

Et toujours ce matin, qui s'est occupé de laver les dents de [ENFANT ELFE] ?

- Lui/Elle seul-e
- Lui/Elle avec l'aide de sa mère
- Lui/Elle avec l'aide de son père
- Sa mère seule
- Son père seul
- Votre conjoint-e seul-e (non-applicable dans notre échantillon analytique)
- Quelqu'un d'autre
- Il ne se lave jamais les dents
- NSP
- Refus

Dans la mesure où nous nous intéressons à la répartition de ces tâches entre les deux parents, les variables ont été recodées de façon à mettre en avant les situations où la mère est en charge de la tâche, les situations où il s'agit plutôt du père, les situations où une personne tierce intervient et les autres situations (dont le fait que l'enfant réalise la tâche dans l'aide d'un adulte). Le Tableau 20 montre que ce sont bien toujours les mères qui sont en première ligne des soins quotidiens apportés aux enfants. On constate

néanmoins que toutes les tâches ne se valent pas : le choix des vêtements implique très fortement les mères (75 %), tandis que le lavage des dents par exemple ou l'habillage, sont des activités réalisées de façon principalement indépendante par l'enfant (resp. 64 % et 57 %). L'implication des pères reste, quant à elle, constante indépendamment de la tâche considérée, et tourne autour des 10 %.

Tableau 20. Distribution des variables relatives aux tâches quotidiennes faisant référence à la journée en cours

	Choisir les vêtements	Habiller l'enfant	Coiffer l'enfant	Laver les dents de l'enfant
Mère	75	31	51	24
Père	9	11	10	11
Personne tierce	2	2	2	1
Enfant seul et autres situations (dont NSP)	14	57	36	64
Total	100	100	100	100

D'autres variables permettent d'étayer ces analyses et corroborent ces constats. Elles sont néanmoins posées de façon légèrement différente et ne font pas référence à la journée en cours, mais à la situation générale. Une partie des variables que nous analysons sont toujours en lien avec le rapport au corps (LAVB), tandis que d'autres sont en lien avec l'organisation quotidienne et l'école (EMECO par exemple).

Q843 (LAVB). Qui de vous ou de votre conjoint se charge de laver [ENFANT ELFE] ou s'assurer qu'il/elle est bien lavé-e ?

- Toujours vous
- Le plus souvent vous
- Vous et votre conjoint
- Toujours votre conjoint
- Toujours ou le plus souvent quelqu'un d'autre
- Pas concerné
- NSP
- Refus

Tableau 21. Distribution de la variable LAVB recodée

Laver l'enfant (ou s'assurer qu'il est bien lavé)	Fréquence	Pourcentage
Mère	2671	42
Père	497	8
Les deux	3046	47
Une personne tierce	211	3
Total	6425	100

Q275 (EMECO). Le plus souvent, qui emmène [ENFANT ELFE] à l'école ou à la garderie le matin ?

- Vous seul
- L'autre parent seul
- Autant vous que l'autre parent
- Vous et l'autre parent ensemble
- Votre conjoint-e (non-applicable dans notre échantillon analytique)
- Une grand-mère ou un grand-père de [ENFANT ELFE]
- Un frère ou une sœur
- Une autre personne de la famille
- Une assistante maternelle / nourrice
- Une baby-sitter
- Une voisine, un ami
- Une autre personne
- Il/elle y va seul-e, en car, etc...
- NSP
- Refus

Q277 (CHECO). Le plus souvent, qui va chercher [ENFANT ELFE] à l'école ou à la garderie le matin ?

- Vous seul
- L'autre parent seul
- Autant vous que l'autre parent
- Vous et l'autre parent ensemble
- Votre conjoint-e (non-applicable dans notre échantillon analytique)
- Une grand-mère ou un grand-père de [ENFANT ELFE]
- Un frère ou une sœur
- Une autre personne de la famille
- Une assistante maternelle / nourrice
- Une baby-sitter
- Une voisine, un ami
- Une autre personne
- Il/elle y va seul-e, en car, etc...
- NSP
- Refus

Tableau 22. Distribution des variables EMECO et CHECO

	Emmener l'enfant	Chercher l'enfant
Mère	53	50
Père	26	20
Les deux	13	11
Un membre de la famille	3	6
Autre personne ou situation (dont enfant seul et NSP)	6	12
Total	100	100

Une fois recodées, ces variables nous mènent ainsi aux mêmes constats : la mère reste la principale impliquée (dans plus de la moitié des cas). On notera le fort recours à des personnes extérieures au couple parental quand il s'agit d'aller chercher l'enfant à l'école.

Les variables sur les tâches parentales ponctuelles

A l'instar des tâches domestiques où les tâches récurrentes sont assurées par les femmes et les tâches plus ponctuelles tendent à être assurées par les hommes (cuisine et ménage d'un côté, bricolage de l'autre), nous pouvons distinguer des tâches parentales ponctuelles dont on peut se demander si elles sont réparties de façon plus égalitaires entre les pères et les mères. Dans l'enquête Elfe, on retiendra le fait de s'occuper de l'enfant lorsqu'il est malade, dont la répartition après recodages est présentée au

Tableau 23:

Q429 (MALADE). Qui de vous ou de votre conjoint s'occupe de [ENFANT ELFE] lorsqu'il/elle est malade ?

- Toujours vous
- Le plus souvent vous
- Vous et votre conjoint
- Le plus souvent votre conjoint
- Toujours votre conjoint
- Toujours ou le plus souvent quelqu'un d'autre
- Pas concerné
- NSP
- Refus

Tableau 23. Distribution de la variable MALADE (recodée)

Qui s'occupe de l'enfant lorsqu'il est malade ?	Fréquence	Pourcentage
Mère	3688	57
Père	203	3
Les deux	2469	39
Une personne tierce	65	1
Total	6425	100

Si l'implication des mères est toujours aussi marquée, il est toutefois notable que l'implication des pères, dans ces situations, se fait principalement de façon conjointe avec la mère et rarement de façon exclusive. Prendre en charge l'enfant malade semble donc une tâche partagée, qui laisserait supposer des fonctionnements en relais des parents.

Les variables sur les pratiques éducatives

L'enquête Elfe interroge les parents sur le fait qu'ils réalisent ou non une liste de 14 activités avec l'enfant (voir tableau 24, page suivante). En moyenne, les enfants Elfe réalisent 12 des 14 activités avec leurs parents ; ils en réalisent en moyenne 11 avec leur père et le même nombre avec leur mère. On ne distingue ainsi pas de différence quantitative d'implication des parents dans les activités éducatives.

Tableau 24. Activités pratiquées avec l'enfant selon le parent

	... avec la mère	... avec le père	... avec au moins un des parents
Colorier	97	90	99
Faire du découpage	85	72	94
Raconter des histoires	98	92	99
Chanter	95	93	99
Relire un album	53	50	73
Réciter l'alphabet	87	88	97
Réciter les chiffres	94	95	99
Copier des mots	87	80	96
Faire des puzzles	85	82	95
Jouer à des jeux de mémoire	82	78	93
Ranger ses affaires	90	80	97
Jouer à la balle	69	93	96
Faire du vélo	73	81	91
Jouer à des jeux vidéo	21	46	52

Les variables sur l'investissement des parents dans la vie sociale de l'enfant

Un certain nombre d'activité dont nous tenons compte dans ces analyses ne portent pas directement sur les activités pratiquées par les parents auprès des enfants. On inclut une série de variables qui ont trait à ce que l'on désigne comme « la vie sociale » de l'enfant. Il s'agit ici de tester l'implication des parents dans des activités à dimension éducative – au sens où l'engagement dans ces activités témoigne et touche à la stratégie éducative des parents –, mais qui ne sont pas des implications directes auprès de l'enfant lui-même.

Du côté des enfants, on peut supposer que l'activité professionnelle parentale peut affecter leur quotidien (avec ou sans les parents) et leur vie sociale. Pour analyser cet aspect, on se concentre notamment sur trois variables : la fréquentation de l'accueil périscolaire, la visite de copains ou de copines au domicile de l'enfant et l'organisation de fêtes d'anniversaire.

Q256 (GPERISAV). Avant la classe, combien de fois par semaine [ENFANT ELFE] fréquente-t-il/elle une garderie ou un accueil périscolaire ?

- __ (entre 0 et 6)

Tableau 25. Distribution de la variable GPERISAV

Fréquentation du périscolaire	Fréquence	Pourcentage
Jamais	4029	63
Une ou deux fois par semaine	687	11
Plus de 2 fois par semaine	1491	23
De manière exceptionnelle	210	3
Total	6417	100

Q680 (COPCZ). Des copains ou copines de [ENFANT ELFE] viennent-ils jouer chez vous ?

- Oui, au moins une fois par mois
- Oui, moins d'une fois par mois
- Très rarement
- Non, jamais
- NSP
- Refus

Tableau 26. Distribution de la variable COPCZ

Visite de copains/copines	Fréquence	Pourcentage
Oui, au moins une fois par mois	2151	34
Oui, moins d'une fois par mois	1813	27
Très rarement	1700	26
Non, jamais	761	13
Total	6425	100

Q681 (FETANNIV). Avez-vous organisé une fête entre enfants pour le dernier anniversaire de [ENFANT ELFE]

- Oui
- Non
- NSP
- Refus

Tableau 27. Distribution de la variable FETANNIV

Organisation d'anniversaire	Fréquence	Pourcentage
Oui	4799	72
Non	1626	28
NSP	1	0
Total	6425	100

Annexe : précisions méthodologiques autour de la variable synthétique

Les qualificatifs, pour les horaires de travail, d'« atypique » ou de « non-standard » recouvrent plusieurs modes d'organisation. Comme évoqué, traiter de l'atypie implique donc de saisir simultanément différentes dimensions que sont le travail le weekend, le travail le soir, les horaires changeants, et le volume hebdomadaire de travail. Les horaires de travail atypique se définissent plutôt par leur écart à la norme de ce qui est perçu comme le travail standard (travail en semaine et en journée) que par le fait qu'il pourrait s'agir d'une exception statistique. Autrement dit, le travail atypique n'est pas rare, il s'agit d'une organisation perçue comme particulière.

Dans le présent travail, la question de l'articulation entre vies professionnelle et familiale constitue le fil directeur de l'analyse du quotidien des parents et leurs enfants. Le traitement de l'atypie est donc affiné et s'écarte d'une définition uniquement par la négative – est atypique, ce qui n'est pas standard. Nous posons l'atypie au sein des familles avec de jeunes enfants, comme des horaires de travail susceptibles de complexifier les arrangements quotidiens relativement aux horaires standard. En d'autres termes, l'atypie horaire se caractérise par sa propension à modifier substantiellement les modes d'articulation travail-famille des familles par rapport aux horaires standards autour desquels la vie sociale est majoritairement organisée – par exemple, les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants répondent principalement aux besoins des familles durant la journée, et non la nuit.

Afin de proposer une vue synthétique et exhaustive, nous proposons de réduire l'ensemble des dimensions qui composent l'atypie horaire en une unique dimension, de façon à ce que celle-ci tienne compte du critère énoncé ci-dessus : l'atypie horaire est susceptible de créer des perturbations dans l'articulation travail-famille. Ce faisant, nous revenons ici sur la façon dont chacune des dimensions qui composent l'atypie horaire affecte la perception subjective de cette articulation. La variable synthétique issue de la réduction de ces différentes dimensions est étayée dans le corps du document (p. 10).

La sphère professionnelle déborde plus souvent sur la sphère familiale que l'inverse : aussi 27 % des mères et 17 % des pères déclarent des difficultés à assumer leurs responsabilités professionnelles en raison de leur vie familiale – ce qui est supérieur de respectivement 9 points (mères) et 5 points (pères) pour la situation contraire.

Le caractère extensif (ou non) de la semaine de travail constitue un critère de première importance lorsqu'il s'agit d'observer si les types d'organisation qui affectent le plus le sentiment de rencontrer des difficultés pour articuler travail et famille.

Tableau 28. Difficultés à articuler travail et famille selon la quotité travaillée

	QUOTITE TRAVAILLEE			
	Le travail empiète...		La famille empiète...	
	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	27	17	18	11
Temps plein	31	18	18	11
Temps partiel : 80 % ou plus	22	15	19	13
Temps partiel : moins de 80 %	15	9	15	14

De façon intuitive, les allègements de la charge de travail à travers le recours au temps partiel lèvent les difficultés à articuler travail et famille (Tableau 28) : 31 % des mères à temps plein déclarent que le travail empiète sur la famille contre 15 % des mères travaillant une quotité de temps inférieure à 80 %. Les pères expriment moins de difficultés que les mères : 18 % des pères à temps plein déclarent que le travail empiète sur la famille contre 9 % des pères à moins de 80 %.

A l'opposé, les parents dont le volume d'heures de travail hebdomadaires dépasse de façon significative le volume moyen sont bien plus nombreux à rencontrer des difficultés d'articulation travail-famille (Tableau 29). Les déséquilibres femmes-hommes sont d'ailleurs plus marqués pour ce paramètre que par la quotité travaillée. Aussi parmi les 25 % de mères qui déclarent les durées de travail hebdomadaires les plus hautes, 48 % ont le sentiment que le travail empiète sur la vie familiale, contre 23 % pour les autres mères (25 points d'écart). Ces grandeurs sont respectivement de 20 % et 17 % pour les pères (3 points d'écart).

Tableau 29. Difficultés à articuler travail et famille selon la durée de travail hebdomadaire

	DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE			
	Le travail empiète...		La famille empiète...	
	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	27	17	18	11
1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} quartiles	23	17	16	11
4 ^{ème} quartile	48	20	27	15

Concernant l'organisation du travail hebdomadaire (et non plus seulement son volume), son effet sur le ressenti vis-à-vis des difficultés d'articulation travail-famille en fonction des dimensions observées.

Le tableau ci-dessous (Tableau 30) indique ainsi que comparativement aux autres parents, ceux qui travaillent le soir – qu'elle que soit la fréquence – déclarent plus souvent des problèmes d'incompatibilité entre la sphère familiale et la sphère professionnelle. Ces incompatibilités sont plus souvent déclarées dans le sens du travail qui empiète sur la famille que l'inverse : 32 % des mères (28 % des pères) qui travaillent toujours le soir déclarent avoir du mal à assumer leurs responsabilités familiales du fait de leur travail contre 21 % parmi les mères (11 % parmi les pères) qui ne travaillent jamais le soir ; ces chiffres sont respectivement de 18 % et 16 % pour les mères, en ce qui concerne le fait d'avoir du mal à assumer les responsabilités professionnelles en raison de la vie familiale (12 % et 9 % pour les pères).

Tableau 30. Difficultés à articuler travail et famille selon la fréquence du travail en soirée

	TRAVAIL LE SOIR			
	Le travail empiète...		La famille empiète...	
	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	27	17	18	11
Toujours	32	28	19	13
Plusieurs fois par semaine	38	27	15	12
Quelques fois dans le mois	34	21	24	14
Jamais	21	11	16	9

On observe donc bien un écart (principalement chez les mères) entre le ressenti des parents concernés par le travail le soir (toujours, plusieurs fois par semaine ou quelques fois dans le mois) par rapport à ceux qui le ne sont pas. Ecart qui existe aussi entre les parents aux horaires variables et ceux dont les horaires sont les mêmes d'une semaine sur l'autre (Tableau 31) : on observe ainsi une différence de 6 points dans les déclarations de difficultés à assumer ses responsabilités familiales du fait de sa vie professionnelle, entre les mères aux emplois du temps réguliers et les mères aux emplois du temps changeants – il en est de même pour les pères.

Tableau 31. Difficultés à articuler travail et famille selon la régularité des horaires

	HORAIRES CHANGEANTS			
	Le travail empiète...		La famille empiète...	
	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	27	17	18	11
Les mêmes d'une semaine sur l'autre	24	15	17	10
Horaires alternés : 2 x 8, 3 x 8, équipes...	24	10	13	6
Horaires variables d'une semaine sur l'autre	32	22	20	15

L'effet du travail le weekend et les jours fériés est moins tranché (Tableau 32). L'écart de proportion de parents qui déclarent des difficultés de conciliation travail-famille entre ceux qui travaillent le weekend et ceux qui ne sont pas concernés par le travail le weekend est plus faible que dans les cas susmentionnés, voire est inversé. Ainsi, 24 % des mères qui travaillent le weekend plus d'une fois par mois ressentent que le travail empiète sur la famille ; c'est le sentiment de 32 % de celles qui travaillent le weekend une fois par mois ou moins, et 29 % de celles qui ne travaillent jamais le weekend.

Tableau 32. Difficultés à articuler travail et famille selon la fréquence du travail le weekend et/ou les jours fériés

	TRAVAIL LE WEEKEND			
	Le travail empiète...		La famille empiète...	
	Mère	Père	Mère	Père
Ensemble	27	17	18	11
Plus d'une fois par mois	24	15	18	11
Une fois par mois ou moins	32	20	23	14
Jamais	29	20	15	11

Cette spécificité du travail le weekend – parmi les autres dimensions classiquement retenues pour définir le travail atypique – s'ajoute au fait que, dans l'échantillon observé le travail le samedi, dimanche et jours fériés est très répandu. Pour les enfants de la tranche d'âge observée, 72 % ont un père qui travaille au moins de façon occasionnelle le weekend ou les jours fériés, et 62 % ont une leur mère dans cette situation. En comparaison, les horaires irréguliers ou changeants concernent les mères de 29 % des enfants, et les pères de 34 % de ces mêmes enfants.

Numéros récents

n° 229
2022

Étude sur les lieux d'accueil enfants parents

Approche par les territoires et les publics, les normes et les pratiques des accueillantes
Mathilde Caro, Loïcka Forzy, Julien Gaffiot, Julie Rollin (Asdo Études)

n° 228
2022

Évaluation des crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip)

Opérationnalité du dispositif et effets sur les bénéficiaires
Loïcka Forzy, Marie Launet; Morgane Carpezat (Asdo Études), **Laurent Fraisse** (Lise-Cnam)

n° 227
2022

Les maisons d'assistantes maternelles : des pratiques professionnelles hybrides entre accueils individuel et collectif

Laboratoire Experice, Sorbonne Université Paris Nord
Pascale Garnier, Catherine Bouve, Martine Janner Raimondi

n° 226
2021

Évaluation de l'expérimentation d'une plateforme d'orientation des bénéficiaires du RSA dans le Biterrois

Caf de l'Hérault, Conseil départemental de l'Hérault, Cnaf
Alban Georges et Nadia Kesteman

n° 225
2021

Accompagner les familles monoparentales

Moyens et enjeux de l'automatisation de publics à la croisée des vulnérabilités
Juliette Baronnet, Alice Best, Florence Brunet (FORS - Recherche sociale) et **Nicolas Duvoux** (Université Paris 8)

n° 224
2021

Analyser les effets de l'accompagnement social des Caf sur les publics : une approche par les capacités et le bien-être

Melaine Cervera, Céline Émond, Renaud Hourcade, Céline Jung, Rémi Le Gall - APEX

n° 223
2021

Bien-être subjectif, communication avec les parents et visions du futur à la fin de l'adolescence - Une enquête en période de crise sanitaire

Kevin Diter, Julia Buzaud, Zoé Perron sous la responsabilité scientifique de **Claude Martin** - Cnaf - EHESP

n° 222
2021

De l'intérêt du vivre-ensemble par les accueils collectifs de mineurs

Expériences et compétences acquises selon les jeunes et leurs parents
Natacha Ducatez - Ovlej

n° 221
2021

Les Espaces de Rencontre

Arnaud Morange, Corinne Le Bars, Cloé Valette, Cécile Plessard, Stéphanie Jaouen, Olivier Trubert, Carole Dupuy, Corinne Gendrot, Laurent Ménochet - IRTS Caen Normandie

n° 220
2021

Les effets des structures de l'animation de la vie sociale

Analyse des contributions à un défi
Cécile Ensellem - Cnaf - DSER

n° 219
2021

Les familles issues de l'immigration au sein des dispositifs de soutien à la parentalité

Postures des intervenants sociaux et capacités d'action des parents
Anne Unterreiner - Cnaf - DSER

Pour toutes correspondances
Anne-Claire Collier – 01 45 65 54 23
anne-claire.collier@cnaf.fr
Maquettiste Ysabelle Michelet

Les dossiers d'études ne peuvent être vendus,
ils sont téléchargeables directement sur le www.cnaf.fr
Nous connaître > Recherche et statistiques > Etudes, recherches
et évaluations > publications > **Dossiers d'études**

Cnaf – 32, avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14